



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

Monsieur

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|-----------------------------------|--|
| | |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux



4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--------------------------------------|---------|
| | |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|--------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|--------------------------|-------------------|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|--------------------------|--------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|--------------------------|--------------------------|--|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel | |
|-------------------------|--|---------------------------------------|--------------------------|--|--|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | Engendre-t-il des rejets liquides ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | | Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|--------------------------|--------------------------|--|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|--------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|--|--------------------------|
| 1 | | <input type="checkbox"/> |
| 2 | | <input type="checkbox"/> |
| 3 | | <input type="checkbox"/> |
| 4 | | <input type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

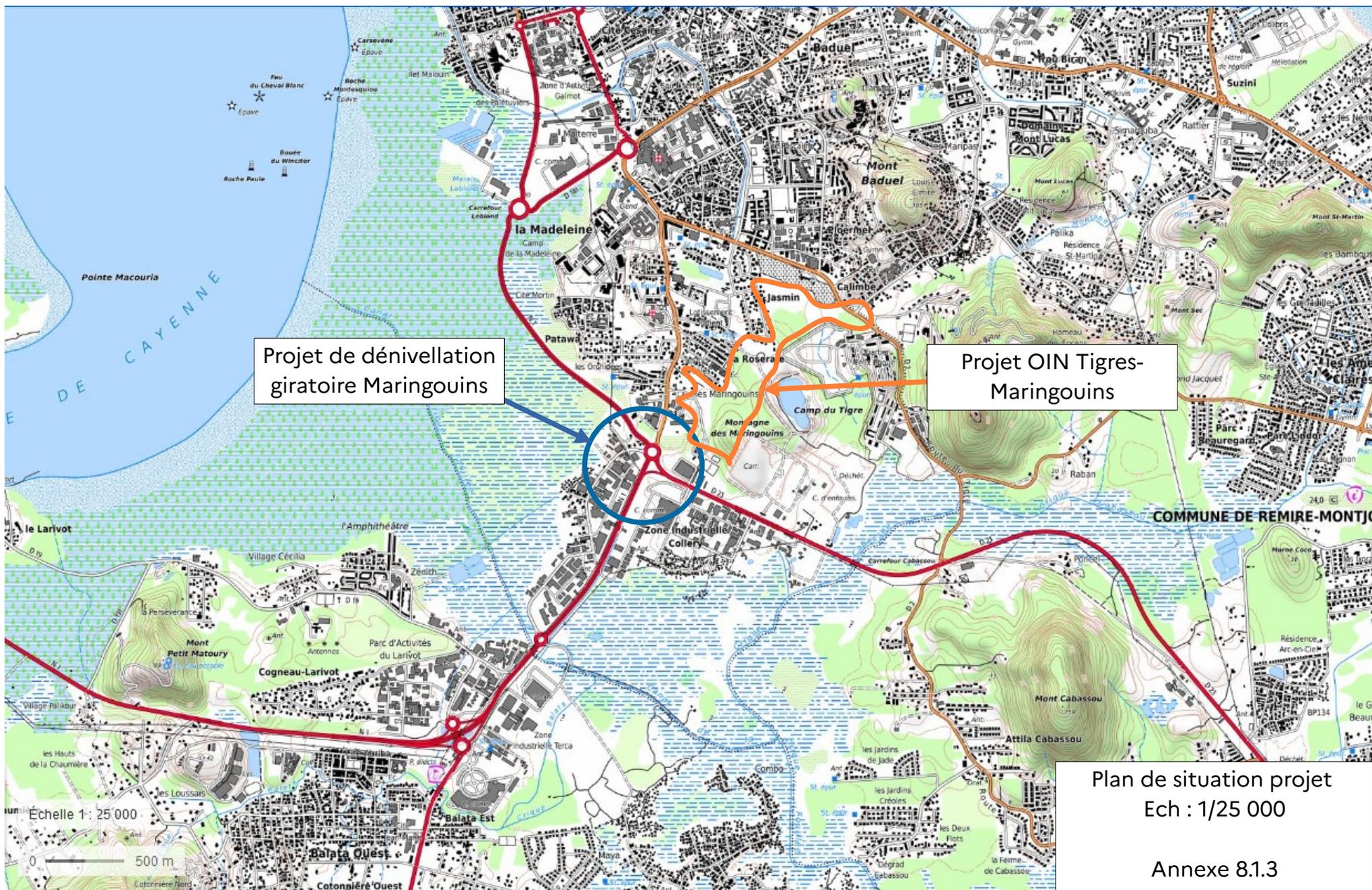
Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)









DP2 le
04/04/25



DP3 le
04/04/25



DP4 le
04/04/25



DP5 le
04/04/25





Dénivellation du giratoire des Maringouins

Maitrise d'oeuvre

AVP-ART-RTE-PLA-0121

Tracé en plan et profil en long
Section courante

AFFAIRE N° 4 41 5514 DATE 07/04/2023 DESSIN KMI VERIFIE EJD

| INDICES | DATES | D | MODIFICATIONS |
|---------|------------|-----|------------------------|
| 0 | 28/07/2022 | KMI | 1ère émission |
| 1 | 07/09/22 | KMI | Mise à jour |
| 2 | 07/04/2023 | KMI | Mise à jour Avril 2023 |
| | | | |
| | | | |

MAITRE D'OUVRAGE:



MAITRE D'OEUVRE:



PLAN N°
0121

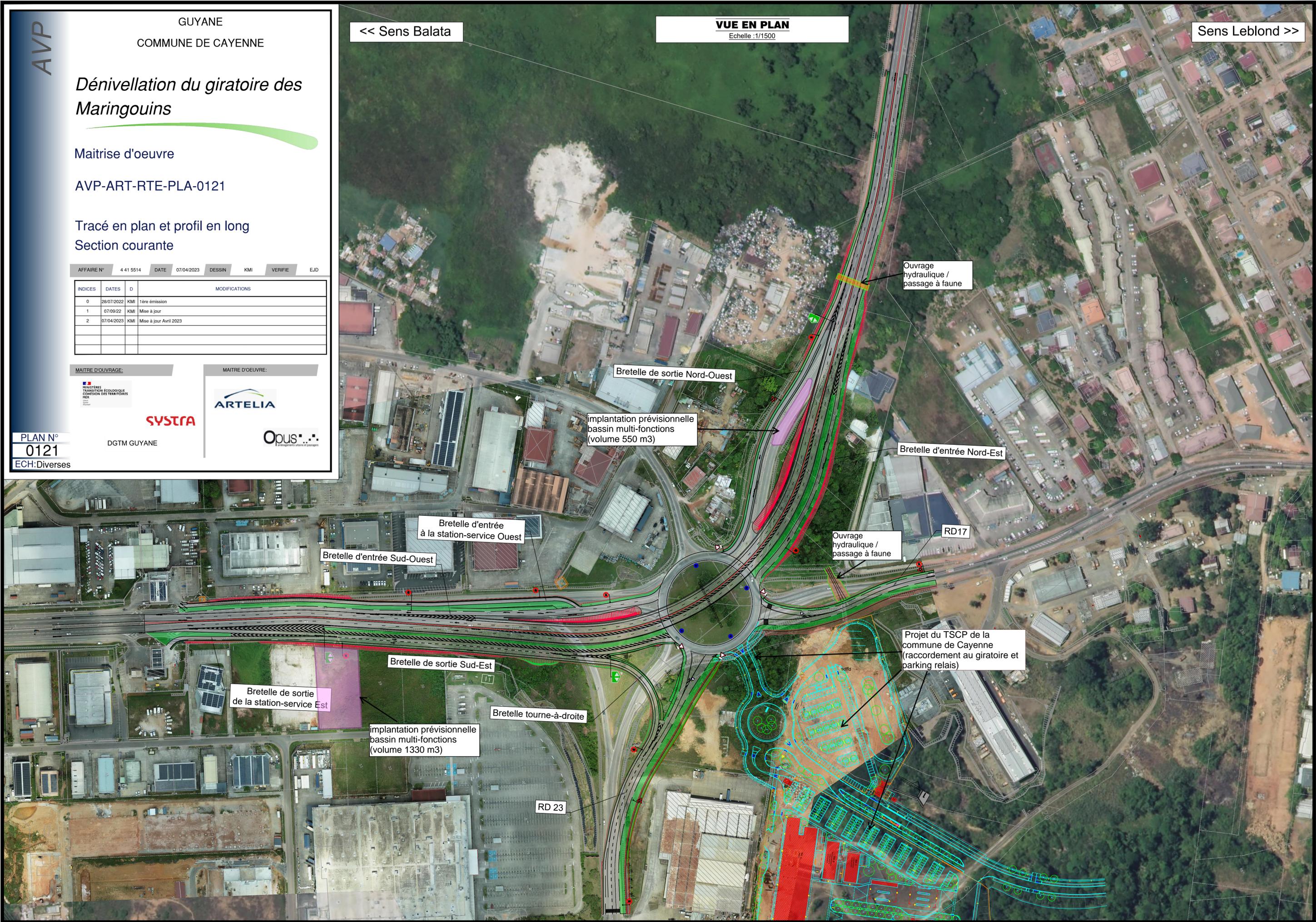
DGTM GUYANE

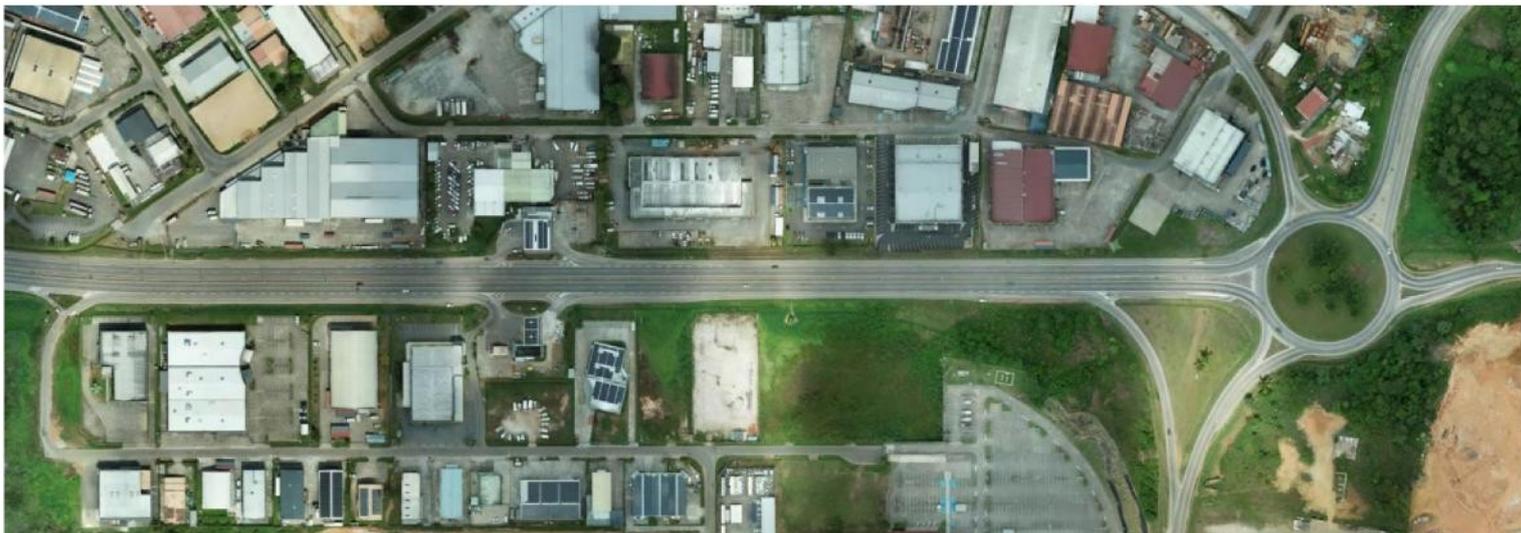
ECH:Diverses

<< Sens Balata

VUE EN PLAN
Echelle : 1/1500

Sens Leblond >>





Dénivellation du giratoire des Maringouins

AVP_ETUDE D'ENVIRONNEMENT

AVP-ART-ENV-RAP-0110

Dénivellation du giratoire des Maringouins

Direction Générale des Territoires et de la Mer de Guyane

AVP_Etude d'environnement

| VERSION | DESCRIPTION | ÉTABLI PAR | APPROUVÉ PAR | DATE |
|---------|------------------------|------------|--------------|----------------|
| 0 | Version initiale | CMN | RMO | 07/2022 |
| 1 | Mise à jour | CMN | RMO | 10/2022 |
| 2 | Mise à jour | CMN/JMM | RMO | 01/2023 |
| 3 | Mise à jour | MHO | JCD | 09/2023 |
| 4 | Mise à jour MOA | GPE | HLM | 04/2025 |

Artelia Saint Herblain Service I2O
2 Impasse Claude Nougaro 44 800 Saint Herblain – TEL 02 28 09 18 00

ARTELIA

Siège social: 16 Rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen, France

AVP_Etude d'environnement

DENIVELLATION DU GIRATOIRE DES MARINGOUINS

ARTELIA/JANVIER 2023/AVP-ART-ENV-RAP-0110-1

PAGE 1 / 39

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| OBJET DU DOCUMENT..... | 5 |
| 1. PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE..... | 6 |
| 2. MÉTHODOLOGIE DES INVENTAIRES..... | 7 |
| 2.1. Flore et habitats..... | 7 |
| 2.2. Faune..... | 8 |
| 2.2.1. Sources bibliographiques..... | 8 |
| 2.2.2. Effet d'inventaire et saisonnalité..... | 8 |
| 2.2.3. Méthodologie détaillée des inventaires..... | 9 |
| 2.2.4. Présentation des résultats..... | 9 |
| 3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX IDENTIFIÉS..... | 10 |
| 3.1. Flore et habitats..... | 10 |
| 3.1.1. Habitats..... | 10 |
| 3.1.1.1. État initial..... | 10 |
| 3.1.1.2. Définition des enjeux..... | 12 |
| 3.1.2. Flore..... | 13 |
| 3.1.2.1. Flore protégée et remarquable..... | 13 |
| 3.1.2.2. Flore invasive..... | 16 |
| 3.2. Zones humides..... | 19 |
| 3.3. Trame verte et bleue..... | 20 |
| 3.4. Synthèse des enjeux habitats et flore..... | 21 |
| 3.5. Faune..... | 22 |
| 3.5.1. Oiseaux..... | 23 |
| 3.5.1.1. Etat initial..... | 23 |
| 3.5.1.2. Définition des enjeux..... | 25 |
| 3.5.2. Reptiles..... | 28 |
| 3.5.2.1. Etat initial..... | 28 |
| 3.5.2.2. Définition des enjeux..... | 28 |
| 3.5.3. Amphibiens..... | 29 |
| 3.5.3.1. Etat initial..... | 29 |
| 3.5.3.2. Définition des enjeux..... | 30 |
| 3.5.4. Mammifères..... | 30 |

| | |
|--|-----------|
| 3.5.4.1. État initial..... | 30 |
| 3.5.4.2. Définition des enjeux..... | 31 |
| 3.5.5. Synthèse des statuts et enjeux..... | 32 |
| 4. PRÉCONISATIONS GENERALES DANS LE CADRE DU PROJET.. | 34 |
| 4.1. Flore..... | 34 |
| 4.1.1. Espèces protégées et remarquables..... | 36 |
| 4.1.2. Espèces exotiques envahissantes..... | 37 |
| 4.1.3. Habitat à fort enjeu..... | 37 |
| 4.2. Zones humides..... | 37 |
| 4.3. Faune..... | 38 |

TABLEAUX

| | |
|--|-----------|
| Tableau 1 : Dates d'intervention et groupes taxonomiques faune étudiés..... | 8 |
| Tableau 2 : Hiérarchisation des enjeux des habitats..... | 12 |
| Tableau 3 : Espèces remarquables, rares ou déterminantes ZNIEFF..... | 13 |
| Tableau 4 : Espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes..... | 16 |
| <i>Tableau 5 : Habitats considérés comme zones humides.....</i> | <i>19</i> |
| Tableau 6 : Statuts, habitat et enjeux de conservation des 39 oiseaux remarquables..... | 26 |
| Tableau 7 : Reptiles inventoriés..... | 28 |
| Tableau 8 : Statuts, habitat et enjeux de conservation du reptile remarquable..... | 28 |
| Tableau 9 : Amphibiens inventoriés..... | 29 |
| Tableau 10 : Statuts et enjeux des 2 amphibiens remarquables identifiés comme potentiellement présents sur site..... | 30 |
| Tableau 11 : Mammifères terrestres inventoriés..... | 30 |
| Tableau 12 : Statuts, habitat et enjeux de conservation des 2 mammifères remarquables..... | 31 |

FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Périmètre d'étude des inventaires faune / flore / habitats..... | 6 |
| Figure 2 : Habitats..... | 11 |
| Figure 3 : Individu de <i>Furcraea foetida</i> , sur une pente rocheuse..... | 13 |
| Figure 4 : Espèce floristique protégée..... | 14 |
| Figure 5 : Espèces floristiques remarquables..... | 15 |
| Figure 6 : Espèces exotiques envahissantes..... | 17 |
| Figure 7 : Zones humides..... | 20 |
| Figure 8 : Trame verte et bleue..... | 21 |
| Figure 9 : Enjeux habitats et flore..... | 22 |
| Figure 10 : Oiseaux remarquables..... | 27 |
| Figure 11 : Continuité écologique (trame verte et bleue)..... | 34 |
| Figure 12 : Vues actuelles de la trame verte et bleue le long de la RN1..... | 35 |
| Figure 13 : Localisation de la population de <i>Furcraea foetida</i> et proposition de sites pour leur exportation..... | 36 |
| Figure 14 : Vues aériennes du site entre 1950-1965 et nos jours..... | 38 |

OBJET DU DOCUMENT

La présente note vise à exposer les éléments environnementaux identifiés lors des études menées au cours de l'année 2022 dans le cadre du projet de dénivellation du giratoire des Maringouins, ainsi que les principales préconisations envisagées pour éviter ou réduire les incidences potentielles du projet sur les enjeux environnementaux diagnostiqués dans le cadre de l'état actuel du site.

Au regard des incidences résiduelles qui perdureront après la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, des mesures compensatoires complémentaires seront mises en œuvre .

Les impacts inévitables sur les espèces protégées ou remarquables imposent le dépôt d'un dossier de demande de dérogation exceptionnelle au titre des espèces protégées qui sera réalisé dans le cadre du projet

1. PERIMETRE D'ETUDE

L'aire d'étude fortement anthropisée présente une artificialisation extrême.

Les reconnaissances ont été effectuées par cheminements à pied et reconnaissances visuelles sur l'ensemble du site et des axes concernés, sur une largeur d'une centaine de mètres.

En ce qui concerne la faune, le polygone d'extraction des données Faune-Guyane entoure le site sur une plus large surface.

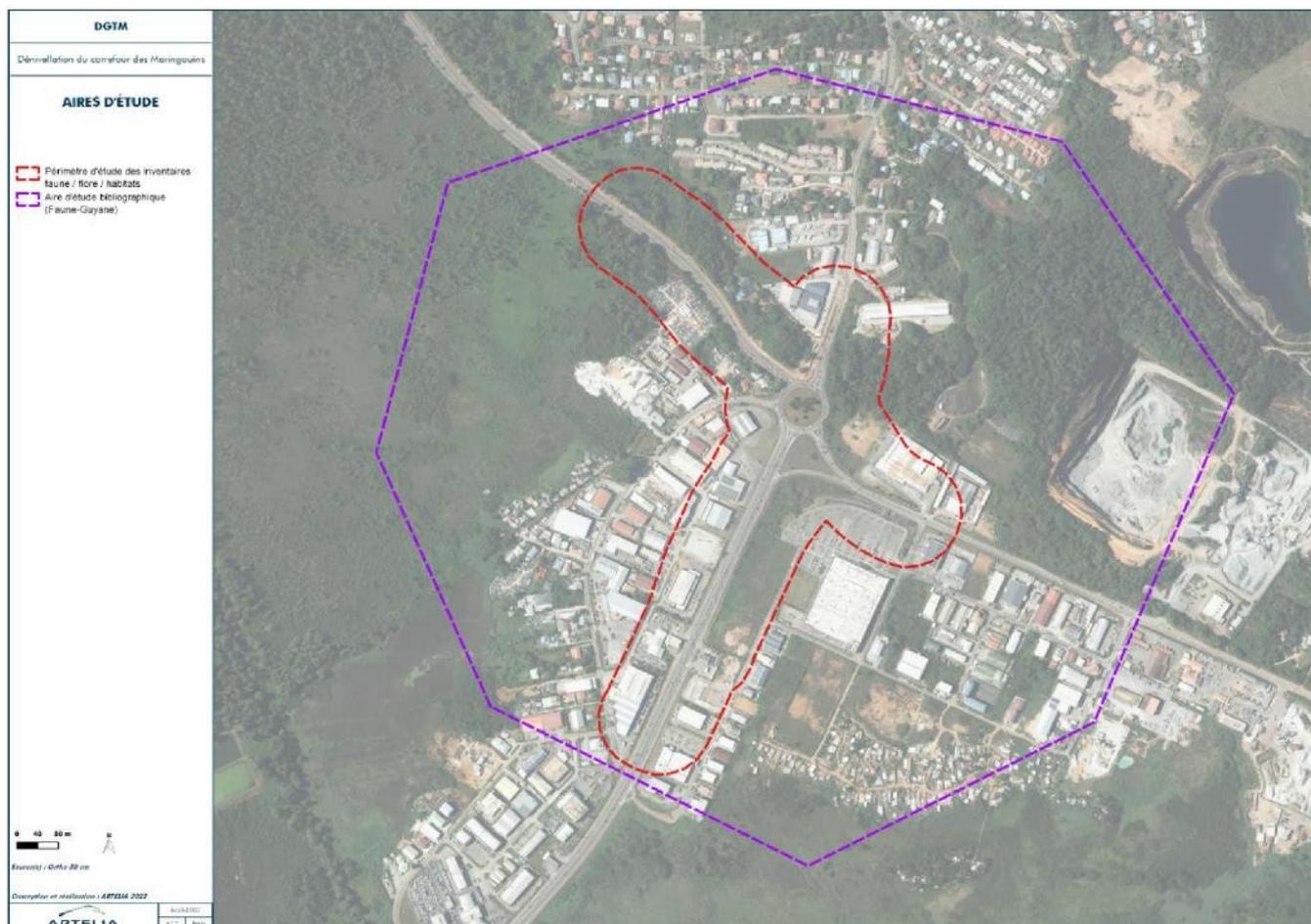


Figure 1 : Périmètre d'étude des inventaires faune / flore / habitats

2. METHODOLOGIE DES INVENTAIRES

Les inventaires de la faune, de la flore et des habitats ont été réalisés au sein de l'aire d'étude immédiate, correspondant à une zone tampon de 100 m autour de la zone du projet.

Ces inventaires ont été réalisés pour la flore et les habitats par Monsieur Pierre Silland et Madame Coralie DALBAN-PILON. Le volet faune a quant à lui été réalisé par Monsieur Vincent Pelletier.

2.1. FLORE ET HABITATS

Dans un premier temps, des recherches bibliographiques ont été menées afin de mieux appréhender le site. Pour cela, les photographies aériennes de la zone ont été consultées pour la préparation de la phase de terrain, ainsi que le rapport d'étude réalisé par BIOTOPE en 2011 sur le site d'étude.

Deux séries de prospections ont été réalisées :

- Le 16 février 2022, en saison des pluies ;
- Le 02 octobre 2022, en saison sèche.

Lors de ces prospections, des observations botaniques, des prises de notes, des clichés photographiques ainsi que des points GPS ont été pris.

Une attention particulière a été portée sur la recherche d'espèces protégées ou remarquables.

Suite à ces observations sur le terrain, les espèces d'intérêt ont été géolocalisées, photographiées, cartographiées et collectées si nécessaire.

Les échantillons collectés ont été déposés à l'Herbier de Cayenne pour identification. Après un temps de séchage, ceux qui le nécessitent ont été identifiés à l'aide de la bibliographie disponible et par comparaison avec les herbiers de la collection. Les photographies ont également été identifiées (cf. registre de la salle des collections de l'Herbier de Cayenne).

Les habitats ont été photographiés, décrits et géoréférencés, avec une attention particulière au niveau des habitats remarquables ou sensibles. Cette délimitation des habitats s'effectue par des critères de végétation constatés sur le terrain comparé avec une analyse cartographique (topographie, hydrographie, etc.) et bibliographique (IGN, Habitats de l'ONF, image aérienne Google satellite, etc.) de la zone.

2.2. FAUNE

2.2.1. Sources bibliographiques

Trois principales sources de données bibliographiques ont été utilisées lors de cette étude : étude ECOBIOS, étude BIOTOPE, base de données Faune-Guyane.

Les études menées en 2010 (ECOBIOS) et en 2011 (BIOTOPE) ont été largement consultées pour appréhender l'état des connaissances.

Ces deux lots de données sont désormais anciens, les données ne sont pas toujours clairement répertoriées et donc non directement exploitables.

Il a donc été préféré de ne retenir que les données issues de la base de données "Faune-Guyane". En effet, ces données sont clairement référencées à proximité immédiate du Giratoire et elles sont souvent assez récentes.

2.2.2. Effet d'inventaire et saisonnalité

Les inventaires réalisés dans le cadre de la présente étude ont permis d'actualiser la présence ou l'absence des espèces sur le site en 2022.

En Guyane, il est nécessaire de mener les inventaires faunistiques au minimum sur les deux principales saisons météorologiques.

Il est toutefois préférable de réaliser des prospections plus nombreuses sur une période de temps étalée, ; ce qui permet de bénéficier des changements ponctuels de pluviométrie.

En raison de la facilité d'accès au site, il a donc été décidé de réaliser de nombreuses interventions à des périodes variées, et selon les besoins méthodologiques des différents groupes étudiés.

Les observations sur le site se sont déroulées sur la base d'une visite par mois, exclusivement les dimanches en raison de la baisse significative du trafic routier.

Au total, sept expertises sur place ont été réalisées, en général avec une approche disciplinaire.

Soit les observations étaient menées très tôt le matin jusqu'en fin de matinée, afin d'inventorier les oiseaux, les mammifères et les reptiles diurnes, soit les prospections étaient menées en soirée et en début de nuit, pour inventorier les amphibiens et les autres vertébrés nocturnes.

Tableau 1 : Dates d'intervention et groupes taxonomiques faune étudiés

| Date | Oiseaux | Reptiles | Amphibiens | Mammifères |
|--------------|----------|----------|------------|------------|
| 27/03/2022 | X | | | X |
| 24/04/2022 | | X | X | |
| 22/05/2022 | | X | X | |
| 26/06/2022 | X | | | X |
| 31/07/2022 | | X | X | |
| 28/08/2022 | X | | | X |
| 11/09/2022 | X | | | X |
| TOTAL | 4 | 3 | 3 | 4 |

2.2.3. Méthodologie détaillée des inventaires

Oiseaux

Les oiseaux constituent le groupe le plus varié parmi les animaux étudiés. Les inventaires sont essentiellement réalisés à partir de points fixes d'observation et d'écoute des chants. D'autre part, une prospection pédestre lente a été menée le long des axes, notamment dans la partie longeant la mangrove.

Reptiles

Les reptiles sont difficiles à inventorier, car ils sont souvent solitaires, discrets, muets, cryptiques ou nocturnes. Au-delà des prospections nocturnes menées lors des inventaires des amphibiens, des recherches ont été menées aux heures chaudes sur les lisières bien ensoleillées.

Amphibiens

Les batraciens affectionnent peu les eaux saumâtres. Les méthodes d'investigation ont consisté en des écoutes et des prospections visuelles, principalement crépusculaires et nocturnes, mais également diurnes. Ces inventaires ont été menés lors de la saison des pluies, période optimale pour la détection auditive de ces espèces.

Mammifères terrestres

Le site est tellement urbanisé et fréquenté par des voitures que la présence de mammifères terrestres est peu probable. Des observations ont été menées pour rechercher d'éventuels singes ou paresseux. Les bords de routes ont été inspectés pour découvrir d'éventuels cadavres liés à la circulation routière (pian, tamandua) ou des traces dans les zones boueuses.

Chiroptères

Les chiroptères n'ont pas été spécifiquement étudiés par les méthodes de capture ou de bioacoustique. Les colonies éventuelles de chauves-souris ont été recherchées, dans les bâtiments abandonnés ou les arbres morts.

Les chauves-souris sont très diversifiées en Guyane, avec plus de 100 espèces avérées sur le territoire.

A ce jour, aucune espèce de chauves-souris n'est protégée en Guyane, donc aucune contrainte réglementaire n'apparaît en ce qui concerne ce groupe. Cette situation reste susceptible d'évolution.

L'évaluation UICN régionale récente (2017) met en évidence une éventuelle menace uniquement sur deux espèces littorales : *Noctilo albiventris* et *Platyrrhinus brachycephalus*.

La liste des chauves-souris déterminantes pour la désignation des ZNIEFF de Guyane met en évidence une dizaine d'espèces patrimoniales, essentiellement liées aux chaos rocheux ou grottes, particulièrement rares en Guyane.

Dans le cadre de la présente étude d'impact, située au sein d'un secteur très anthropisé, l'analyse du peuplement de chauves-souris n'a pas été considérée comme un enjeu.

2.2.4. Présentation des résultats

Comme explicité précédemment, les inventaires présentés (liste des espèces) résultent d'une compilation de données bibliographiques et l'observation in situ lors des visites de sites.

Les données bibliographiques n'étant pas toujours associées à une localisation cartographique, sur les cartes d'implantation des espèces ne figurent que les observations effectuées dans le cadre de la présente étude.

3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX IDENTIFIES

Dans le cadre du projet, un inventaire complet de la faune et de la flore est mené en 2022 sur la saison des pluies et la saison sèche. Cet état des lieux de la biodiversité permet d'inclure le plus en amont les enjeux environnementaux et ainsi mettre en place la séquence Eviter-Réduire notamment.

La synthèse des enjeux environnementaux identifiés lors des inventaires menés en 2022 est présentée ci-après.

3.1. FLORE ET HABITATS

3.1.1. Habitats

3.1.1.1. État initial

Suite aux prospections réalisées en saison des pluies (16 février 2022) et en saison sèche (02 octobre 2022), les 11 habitats suivants ont été identifiés :

| Habitat | Surface (ha) | % de la zone étudiée |
|-------------------------------------|--------------|----------------------|
| Surface artificialisée | 21,0 | 55,3 |
| Friche | 3,3 | 8,7 |
| Abords de zone habitée ou urbanisée | 3,0 | 7,8 |
| Forêt marécageuse | 2,4 | 6,2 |
| Canaux et fossés de drainage | 2,3 | 6,1 |
| Mangrove ancienne | 1,8 | 4,8 |
| Gazon urbain et espace vert | 1,6 | 4,3 |
| Forêt secondaire | 1,4 | 3,7 |
| Amas rocheux | 0,5 | 1,4 |
| Zone humide ouverte perturbée | 0,34 | 0,9 |
| Bord de route | 0,3 | 0,8 |
| Total | 37,94 | 100 |

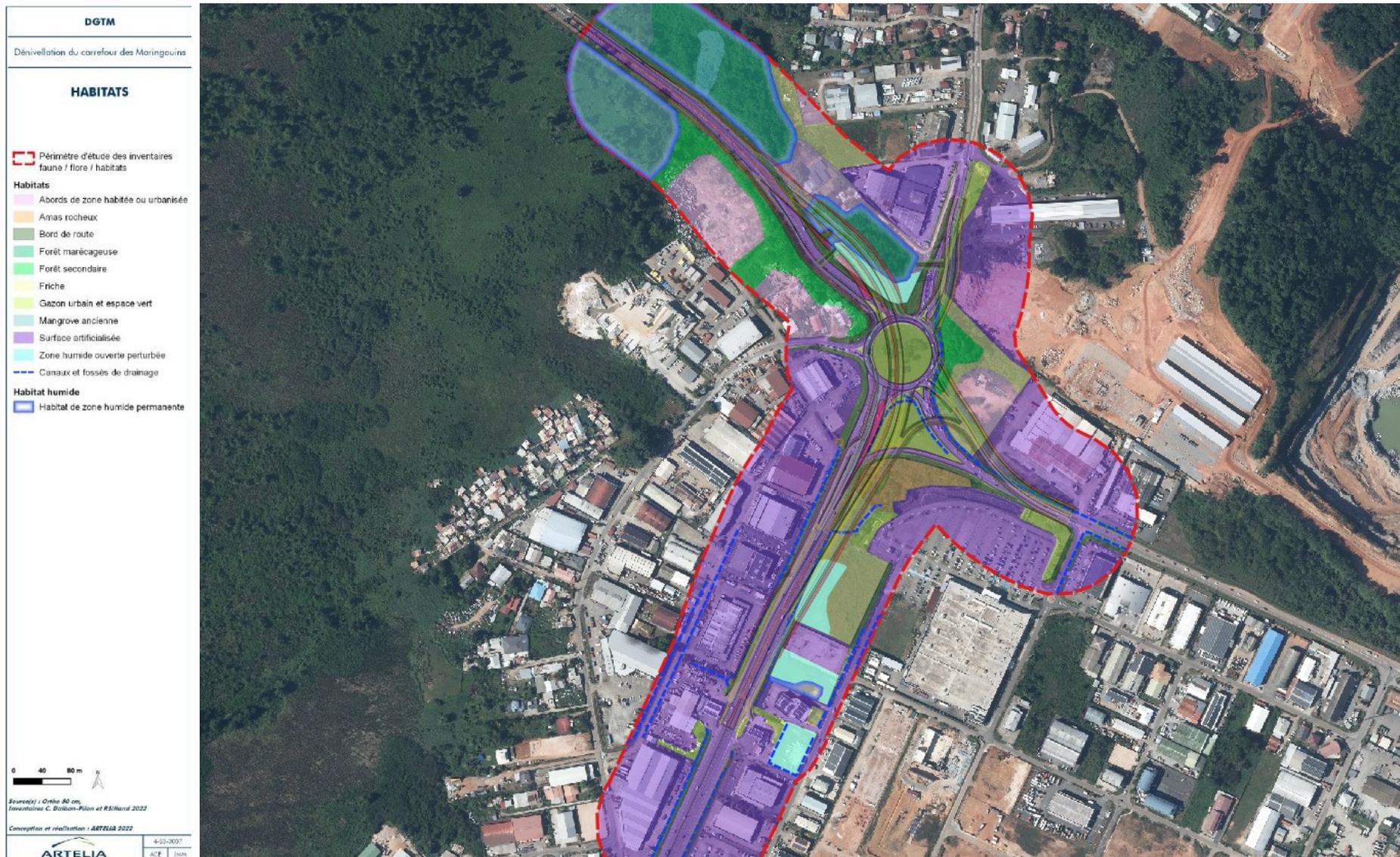


Figure 2 : Habitats et superposition de tracé du projet

Le projet sur son emprise projetée entraînera une consommation d'espaces naturels forestiers d'environ 2500 m² de forêts marécageuses et 250 m² de forêts secondaires. Le projet sera également implanté sur l'habitat « Amas Rocheux » sur une surface de 1500 m².

3.1.1.2. Définition des enjeux

Au total 11 habitats ont été identifiés. Les enjeux associés permettent de hiérarchiser ces habitats d'un niveau d'enjeu fort (mangrove ancienne) à l'absence totale d'enjeu (zone artificialisée).

Tableau 2 : Hiérarchisation des enjeux des habitats

| Habitat | Surface (ha) | % de la zone étudiée | Niveau d'enjeu | Récapitulatif de(s) enjeu(x) |
|-------------------------------------|--------------|----------------------|----------------|--|
| Mangrove ancienne | 1,8 | 4,8 | 3 | <ul style="list-style-type: none"> Filtration et drainage des eaux Pollution de cet habitat naturel |
| Amas rocheux | 0,5 | 1,4 | 2 | Abrite une espèce protégée |
| Canaux et fossés de drainage | 2,3 | 6,1 | 2 | <ul style="list-style-type: none"> Filtration et drainage des eaux Entretien régulier nécessaire |
| Bord de route | 0,3 | 0,8 | 2 | <ul style="list-style-type: none"> Riche en espèces exotiques envahissantes Entretien régulier nécessaire |
| Forêt marécageuse | 2,4 | 6,2 | 2 | <ul style="list-style-type: none"> Biodiversité Filtration et drainage des eaux Continuité écologique |
| Forêt secondaire | 1,4 | 3,7 | 2 | <ul style="list-style-type: none"> Biodiversité Potentielle continuité écologique |
| Zone humide ouverte perturbée | 0,34 | 0,9 | 2 | <ul style="list-style-type: none"> Biodiversité Cicatrisation d'habitat Filtration et drainage des eaux |
| Friche | 3,3 | 8,7 | 1 | Quelques espèces exotiques envahissantes |
| Gazon urbain et espace vert | 1,6 | 4,3 | 1 | Végétation luttant contre l'érosion |
| Surface artificialisée | 21,0 | 55,3 | 0 | Entretien régulier nécessaire |
| Abords de zone habitée ou urbanisée | 3,0 | 7,8 | 0 | Aucun |

0 : pas d'enjeu ; 1 : enjeu faible ; 2 : enjeu moyen ; 3 : enjeu fort ; 4 : enjeu très fort

3.1.2. Flore

3.1.2.1. Flore protégée et remarquable

3.1.2.1.1. Etat initial

Pour la flore, 233 taxons ont été inventoriés.

Espèce protégée

Une espèce protégée de la famille des Asparagaceae : *Furcraea foetida* (Choca vert), est localisée au sein de l'amas rocheux au Sud du giratoire des Maringouins.



Figure 3 : Individu de *Furcraea foetida*, sur une pente rocheuse

Espèces remarquables

En outre, des espèces remarquables, rares ou déterminantes ZNIEFF ont également été observées.

Tableau 3 : Espèces remarquables, rares ou déterminantes ZNIEFF

| Famille | Genre espèce | Particularité |
|-----------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| Areaceae | <i>Astrocaryum vulgare</i> | Patrimoniales |
| Areaceae | <i>Mauritia flexuosa</i> | Patrimoniales |
| Bromeliaceae | <i>Bromelia plumieri</i> | Déterminante ZNIEFF, autochtone, rare |
| Erythroxylaceae | <i>Erythroxylum suberosum</i> | Déterminante ZNIEFF, autochtone, rare |
| Fabaceae | <i>Calliandra surinamensis</i> | Déterminante ZNIEFF, autochtone |
| Fabaceae | <i>Sesbania exasperata</i> | Déterminante ZNIEFF, autochtone, rare |
| Iridaceae | <i>Cipura paludosa</i> | Déterminante ZNIEFF, autochtone |
| Linderniaceae | <i>Lindsaea portoricensis</i> | Déterminante ZNIEFF, autochtone |
| Ochnaceae | <i>Sauvagesia rubiginosa</i> | Déterminante ZNIEFF, autochtone |
| Polygalaceae | <i>Securidaca retusa</i> | Déterminante ZNIEFF, autochtone |
| Proteaceae | <i>Roupala montana</i> | Peu commune en Guyane |
| Rubiaceae | <i>Spermacoce neohispida</i> | Déterminante ZNIEFF, autochtone |
| Smilacaceae | <i>Smilax cordato-ovata</i> | Déterminante ZNIEFF, autochtone |

A noter que les travaux de défrichement réalisés, après le passage de février 2022, au niveau de la zone d'amas rocheux, n'ont pas remis en cause la présence de la population de *Furcraea foetida* ni de celle de *Bromelia plumieri* ; sans doute du fait de la raideur et de la difficulté d'accès du versant sur lequel sont implantées ces espèces.



Figure 4 : Espèce floristique protégée

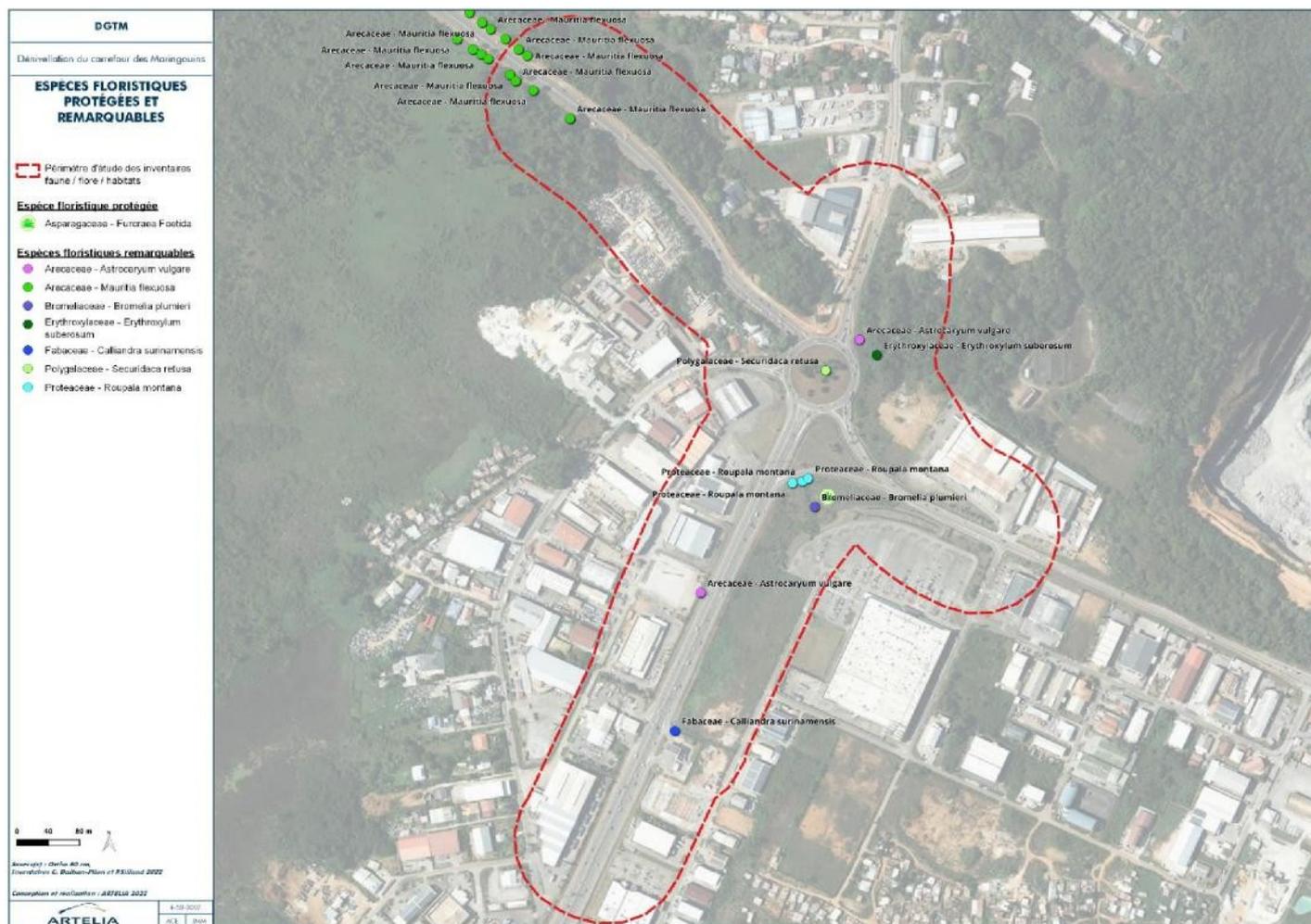


Figure 5 : Espèces floristiques remarquables

3.1.2.1.2. Définition des enjeux

Une hiérarchisation des enjeux a permis de mettre en exergue deux espèces à fort enjeu : *Furcraea foetida* (espèce protégée) et *Bromelia plumieri* (espèce déterminante ZNIEFF, autochtone et rare).

Deux autres espèces à enjeu faible ont été identifiées : *Erythroxylum suberosum* et *Securidaca retusa*.

| Famille | Genre espèce | Niveau d'enjeu | Récapitulatif enjeu(x) |
|------------------------|-------------------------------|----------------|--|
| Aparagaceae | <i>Furcraea foetida</i> | 4 | Espèce protégée |
| Bromeliaceae | <i>Bromelia plumieri</i> | 3 | Espèce aux stations rare en Guyane, qui pourrait bénéficier des mêmes mesures que pour <i>Furcraea foetida</i> . |
| Erythroxylaceae | <i>Erythroxylum suberosum</i> | 1 | Espèce rare qu'il serait intéressant de préserver. |
| Polygalaceae | <i>Securidaca retusa</i> | 1 | Espèce rare qu'il serait intéressant de préserver. Potentiel ornemental. |
| Arecaceae | <i>Astrocaryum vulgare</i> | 0 | Aucun |
| Arecaceae | <i>Mauritia flexuosa</i> | 0 | Aucun |
| Fabaceae | <i>Sesbania exasperata</i> | 0 | Aucun |
| Iridaceae | <i>Cipura paludosa</i> | 0 | Aucun |
| Linderniaceae | <i>Lindsaea portoricensis</i> | 0 | Aucun |
| Ochnaceae | <i>Sauvagesia rubiginosa</i> | 0 | Aucun |
| Proteaceae | <i>Roupala montana</i> | 0 | Aucun |
| Rubiaceae | <i>Spermacoce neohispida</i> | 0 | Aucun |
| Smilacaceae | <i>Smilax cordato-ovata</i> | 0 | Aucun |

Niveau d'enjeu : 0 : pas d'enjeu ; 1 : enjeu faible ; 2 : enjeu moyen ; 3 : enjeu fort ; 4 : enjeu très fort

3.1.2.2. Flore invasive

3.1.2.2.1. État initial

L'artificialisation intense de la zone, les mouvements de terre et les plantations ornementales ont favorisé l'implantation de nombreuses espèces envahissantes (26 espèces répertoriées sur l'aire d'étude).

Les espèces envahissantes sont ainsi principalement localisées au sein des zones commerciales de l'axe sud de la RN, alors qu'elles restent quasi absentes au sein des reliquats naturels.

Tableau 4 : Espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes

| Famille | Genre espèce |
|---------------|---------------------------------|
| Apiaceae | <i>Centella asiatica</i> |
| Apiaceae | <i>Hydrocotyle verticillata</i> |
| Apocynaceae | <i>Cryptostegia grandiflora</i> |
| Apocynaceae | <i>Thevetia peruviana</i> |
| Arecaceae | <i>Elaeis guineensis</i> |
| Asteraceae | <i>Pectis elongata</i> |
| Asteraceae | <i>Sphagneticola trilobata</i> |
| Bignoniaceae | <i>Tabebuia heterophylla</i> |
| Combretaceae | <i>Terminalia catappa</i> |
| Commelinaceae | <i>Murdannia nudiflora</i> |
| Cyperaceae | <i>Kyllinga polyphylla</i> |
| Fabaceae | <i>Acacia mangium</i> |
| Fabaceae | <i>Cassia fistula</i> |
| Fabaceae | <i>Delonix regia</i> |
| Fabaceae | <i>Leucaena leucocephala</i> |
| Fabaceae | <i>Pueraria phaseoloides</i> |
| Moraceae | <i>Ficus benjamina</i> |
| Poaceae | <i>Bambusa vulgaris</i> |
| Poaceae | <i>Cenchrus purpureus</i> |
| Poaceae | <i>Chloris barbata</i> |
| Poaceae | <i>Echinochloa colona</i> |
| Poaceae | <i>Sorghum bicolor</i> |
| Poaceae | <i>Urochloa arrecta</i> |
| Poaceae | <i>Urochloa maxima</i> |
| Poaceae | <i>Urochloa mutica</i> |
| Portulacaceae | <i>Portulaca oleracea</i> |

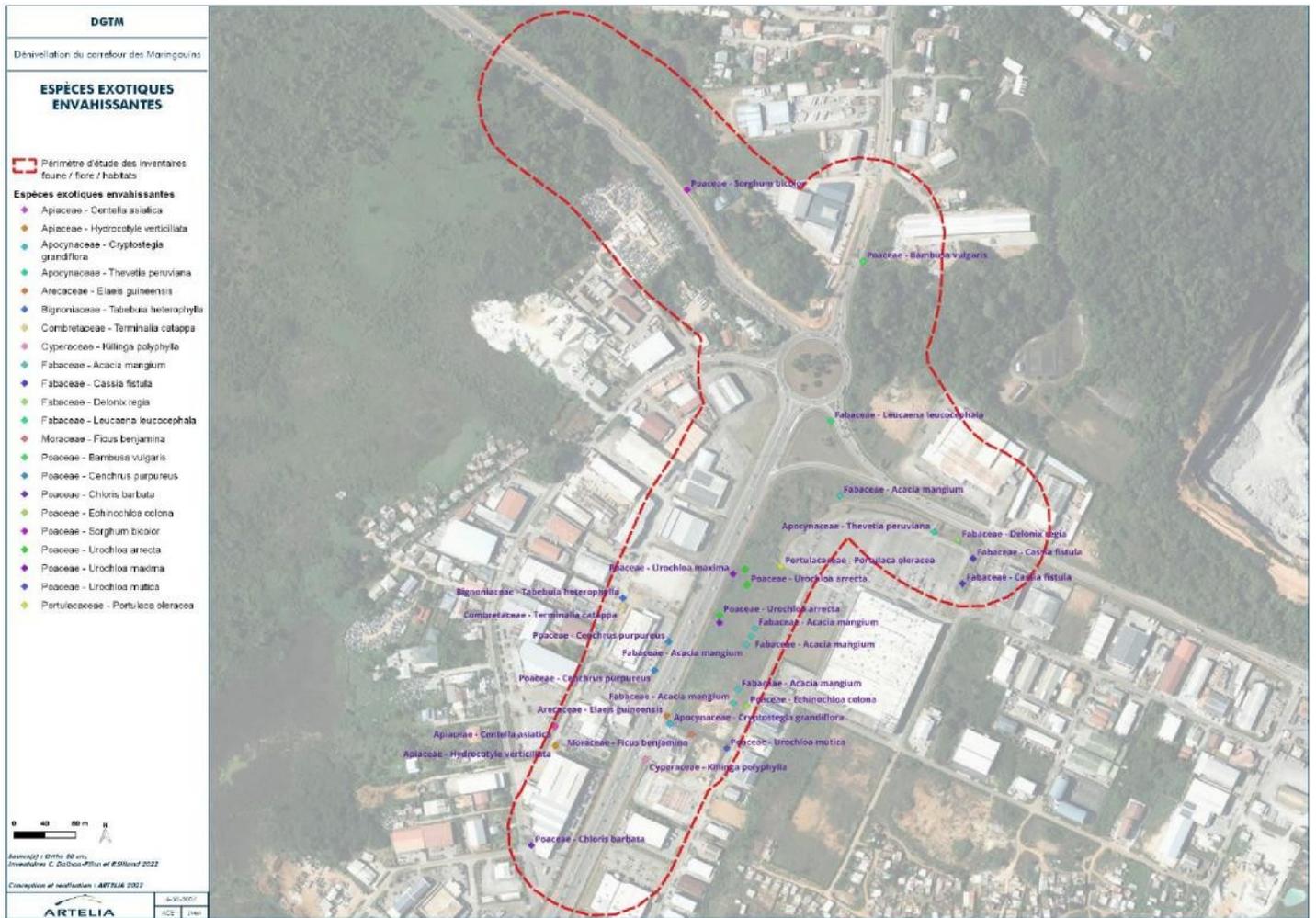


Figure 6 : Espèces exotiques envahissantes

3.1.2.2.2. Définition des enjeux

Une hiérarchisation a permis de mettre en évidence une espèce à très fort enjeu : l'*Acacia mangium*.

Six espèces à fort enjeu ont également été mises en exergue ainsi que cinq espèces à enjeu moyen et quatre espèces à faible enjeu.

Dix autres espèces ne présentent pas d'enjeu.

| Famille | Genre espèce | Niveau d'enjeu | Récapitulatif enjeu(x) |
|---------------|---------------------------------|----------------|--|
| Fabaceae | <i>Acacia mangium</i> | 4 | Diminue la biodiversité locale. Destruction des individus dans la zone d'emprise des travaux, puis de suivi des éventuelles germinations suite aux travaux. |
| Commelinaceae | <i>Murdannia nudiflora</i> | 3 | Diminue la biodiversité locale. Tendance à coloniser des habitats à enjeux. |
| Fabaceae | <i>Leucaena leucocephala</i> | 3 | Diminue la biodiversité locale. Individu à dessoucher. |
| Poaceae | <i>Bambusa vulgaris</i> | 3 | Entretien difficile. |
| Poaceae | <i>Cenchrus purpureus</i> | 3 | Début d'implantation, lutte possible. |
| Poaceae | <i>Urochloa arrecta</i> | 3 | Diminue la biodiversité locale. |
| Poaceae | <i>Urochloa mutica</i> | 3 | Diminue la biodiversité locale. |
| Apiaceae | <i>Hydrocotyle verticillata</i> | 2 | Potentiel enjeu génétique pour une espèce locale, <i>H. umbellata</i> |
| Asteraceae | <i>Pectis elongata</i> | 2 | Diminue la biodiversité locale. |
| Bignoniaceae | <i>Tabebuia heterophylla</i> | 2 | Potentiellement envahissant. |
| Cyperaceae | <i>Killingia polyphylla</i> | 2 | Diminue la biodiversité locale. |
| Poaceae | <i>Echinochloa colona</i> | 2 | Diminue la biodiversité locale. |
| Fabaceae | <i>Pueraria phaseoloides</i> | 1 | Peut poser des problèmes d'entretien : escalade les supports. |
| Moraceae | <i>Ficus benjamina</i> | 1 | A surveiller. |
| Poaceae | <i>Sorghum bicolor</i> | 1 | Peut poser des problèmes d'entretien : dégage un gaz toxique en cas de grande quantité fauchée. |
| Poaceae | <i>Urochloa maxima</i> | 1 | Diminue la biodiversité locale. Peut poser des problèmes d'entretien. |
| Apiaceae | <i>Centella asiatica</i> | 0 | Aucun |
| Apocynaceae | <i>Cryptostegia grandiflora</i> | 0 | Aucun. |
| Apocynaceae | <i>Thevetia peruviana</i> | 0 | Aucun. |
| Areaceae | <i>Elaeis guineensis</i> | 0 | Aucun. |
| Asteraceae | <i>Sphagneticola trilobata</i> | 0 | Développement rapide. Utilisée localement par la population. |
| Combretaceae | <i>Terminalia catappa</i> | 0 | Aucun. |
| Fabaceae | <i>Cassia fistula</i> | 0 | Aucun. |
| Fabaceae | <i>Delonix regia</i> | 0 | Aucun. |
| Poaceae | <i>Chloris barbata</i> | 0 | Aucun. |
| Portulacaceae | <i>Portulaca oleracea</i> | 0 | Aucun. |

Niveau d'enjeu : 0 : pas d'enjeu ; 1 : enjeu faible ; 2 : enjeu moyen ; 3 : enjeu fort ; 4 : enjeu très fort

La présence de ces espèces au sein de la zone de travaux sera à prendre en compte lors de la préparation et gestion du chantier afin d'éviter les risques de dispersion.

Une attention particulière est à porter à l'*acacia mangium* reconnu comme une des espèces les plus problématiques en Guyane.

Dotée d'une croissance rapide, elle ferme le milieu en peuplements mono spécifiques. Il conviendra de veiller à sa non dispersion par les engins de chantier.

Sur les espaces non aménagés, un tronçonnage des spécimens associé à un épuisement de la banque de graines sera nécessaire.

3.2. ZONES HUMIDES

La caractérisation des zones humides est basée sur les critères d'engorgement des sols sur les deux saisons et sur le cortège végétal associé.

Ce protocole correspond aux critères de végétation qui figurent dans l'arrêté du 24 juin 2008. Les notions pédologiques sont abordées via l'engorgement des sols. Les critères pédologiques décrits dans l'arrêté (grille Geppa 19821) ne s'appliquent pas sur les sols à dominance latéritique.

Sont ainsi définies deux types de zone humides : ZH permanentes et temporaires.

Les zones humides temporaires et permanentes sont caractérisées en prenant en compte l'élévation des zones, leur état inondé ou non en fonction des saisons, ainsi que des critères de végétation : présence d'espèces aquatiques / semi-aquatiques / tolérant l'engorgement, etc...

Si la zone est engorgée même en saison sèche, et/ou que les espèces présentes sont des espèces hygrophiles, la zone est caractérisée comme zone humide permanente.

Les zones humides temporaires ne sont pas des zones humides au regard de la végétation, car le cortège végétal comporte peu d'espèces hygrophiles et beaucoup d'espèces pionnières tolérantes à l'engorgement. En effet, ces zones sont asséchées pendant la saison sèche, et la végétation est donc adaptée à ces épisodes de sécheresse souvent prononcée. Elles restent néanmoins le siège d'engorgement saisonnier.

Les principales fonctionnalités hydrauliques et biologiques se maintiennent au Nord-ouest de la RN1 où perdurent une forêt marécageuse et une mangrove ancienne en connexion avec les marais Leblond.

Ces zones humides sont à préserver, voire renforcer dans le cadre d'une optimisation des mesures environnementales du projet.

Tableau 5 : Habitats considérés comme zones humides

| Habitat | Codes CORINE Biotope |
|-------------------------------|--|
| Forêt marécageuse | <ul style="list-style-type: none">4A.23 : Forêts marécageuses, marécages boisés et forêts sur sols hydromorphes de Guyane4A.54 : Forêts inondables dégradées |
| Mangrove ancienne | 11.53111 : Mangroves côtières à <i>Avicennia germinans</i> |
| Zone humide ouverte perturbée | <ul style="list-style-type: none">22.3 : Formations amphibies et des rives exondées, des lacs, étangs et mares22.46 : Végétations aquatiques tropicales à hydrophytes immergés ou flottants |
| Canaux et fossés de drainage | 89.22 : Fossés et petits canaux |
| Friche (une partie seulement) | 87.16 : Brousses basses secondaires |

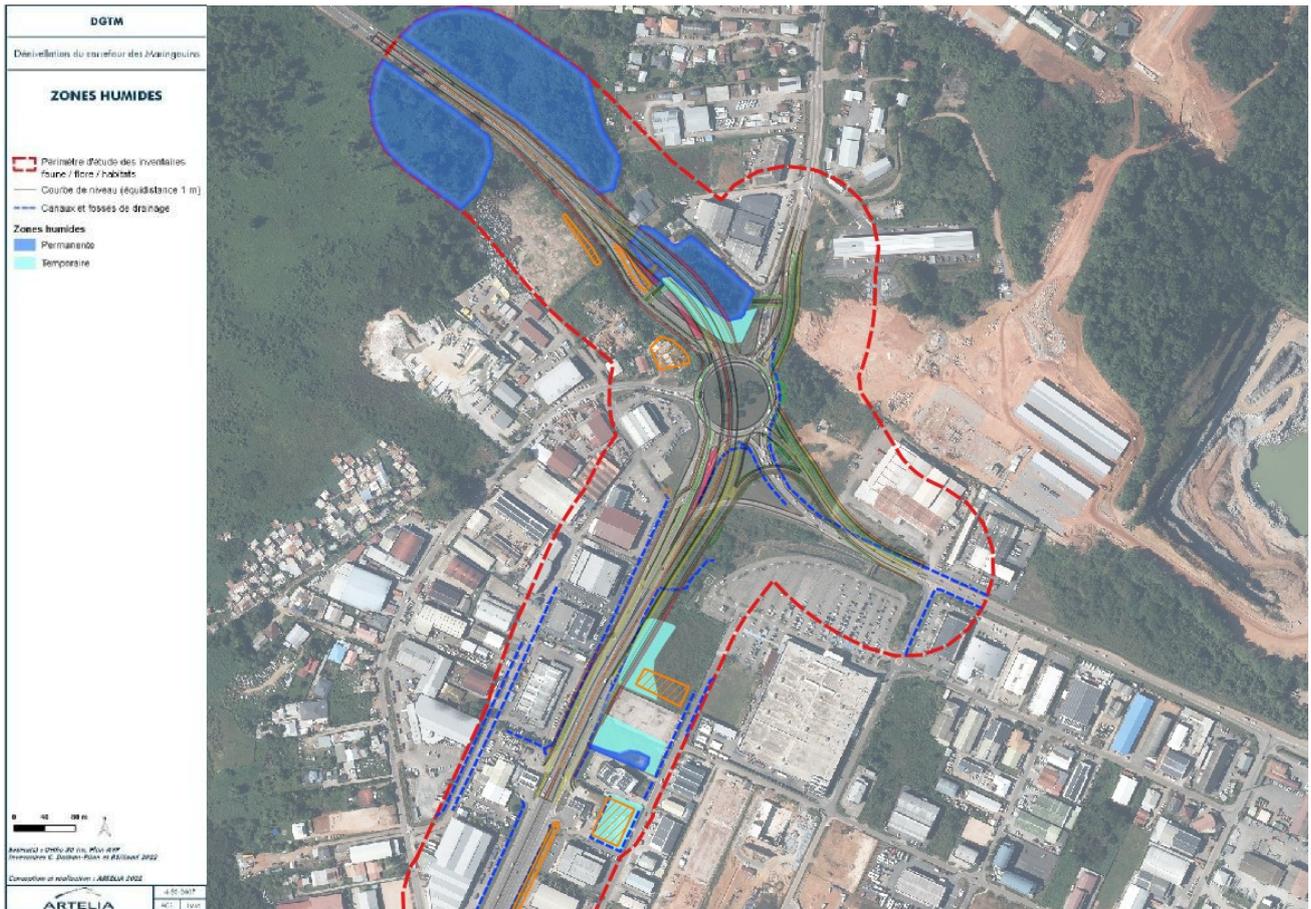


Figure 7 : Zones humides et superposition du projet

Les surfaces en zones humides permanentes et temporaires impactées par le projet (y compris phase travaux), sont de l'ordre de 7 500 m², selon la superposition du projet et le zonage présentée sur la figure 7.

3.3. TRAME VERTE ET BLEUE

Le giratoire des Maringouins est localisé en bordure sud, d'une continuité écologique existante entre deux milieux distincts, formés par les marais Leblond et la montagne des Maringouins.

Cette continuité est largement perturbée par l'axe routier nord-sud constitué par la route de la Madeleine et plus récemment par les aménagements liés au TCSP.

Cette continuité écologique est reprise au sein de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Tigre-Maringouins » du PLU de Cayenne, par la définition d'une trame verte au Nord du giratoire, reliant la forêt au Nord du giratoire, à la Montagne Tigre, en traversant la Montagne des Maringouins.

En ce qui concerne la trame bleue, celle-ci est actuellement assurée par les ouvrages de gestion de l'eau (fossés, canaux et ouvrages hydrauliques).

Les écoulements s'effectuent actuellement sous la RN1 par l'intermédiaire de 3 passages distincts.

Ces deux trames se confondent au nord de la RN1. Secteur où les potentialités de restauration des fonctionnalités hydrauliques et biologiques sont avérées (renforcement de la forêt secondaire et marécageuse, optimisation des franchissements hydrauliques en favorisant les écoulements directement vers le marais Leblond).

La carte ci-après illustre la trame verte et bleue au niveau du site d'étude.

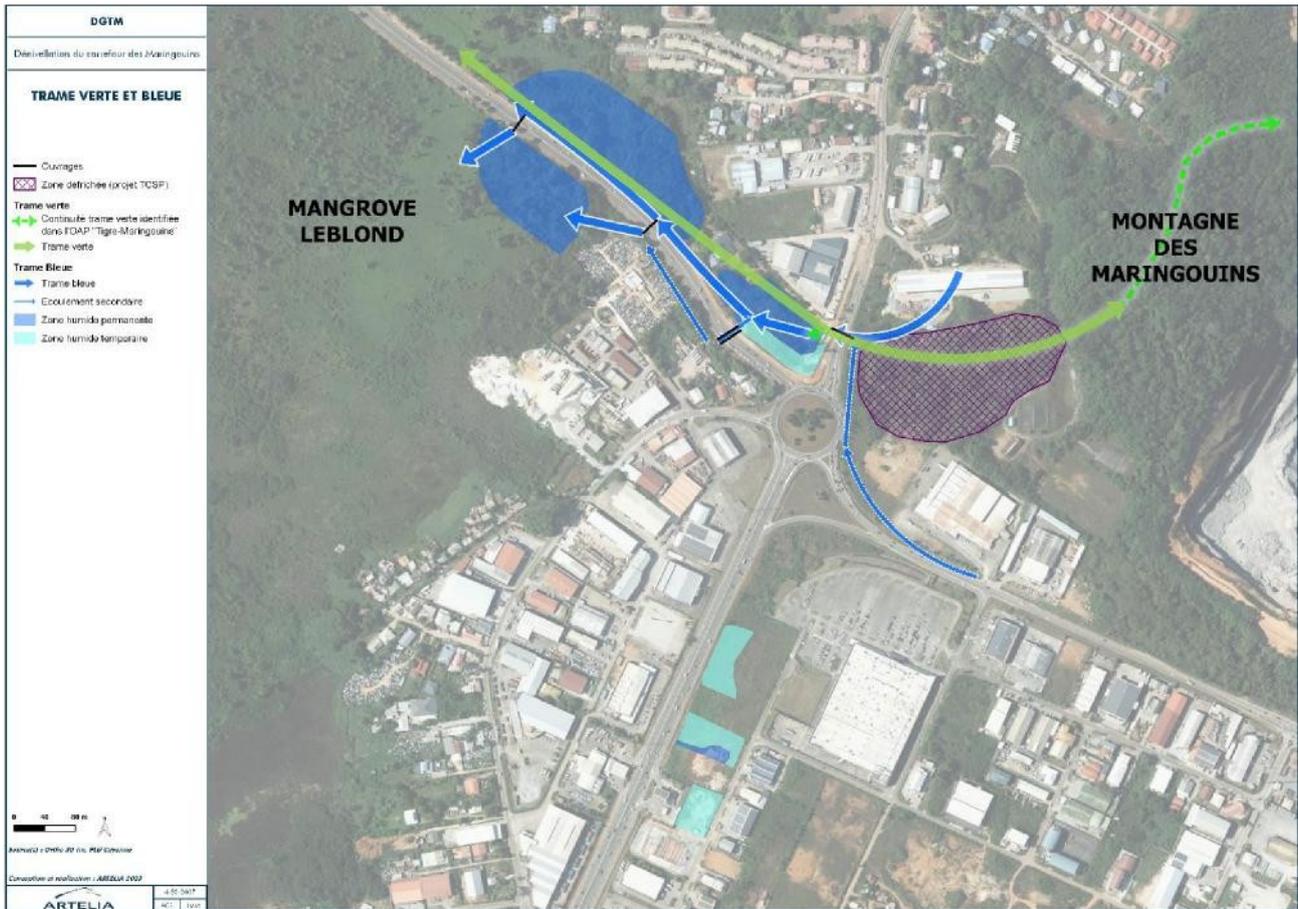


Figure 8 : Trame verte et bleue

3.4. SYNTHÈSE DES ENJEUX HABITATS ET FLORE

La superposition des données habitats et flore permet de faire ressortir les enjeux correspondants. On retiendra :

- la présence d'espèces protégées au droit de « Savane roche » au Sud du giratoire ;
- les potentialités de restauration des habitats sur l'axe Nord de la RN1 en lien avec le Marais Leblond ;
- la présence de nombreuses espèces végétales envahissantes sur les zones de friches urbaines ; espèces dont la prise en compte sera nécessaire lors des travaux.

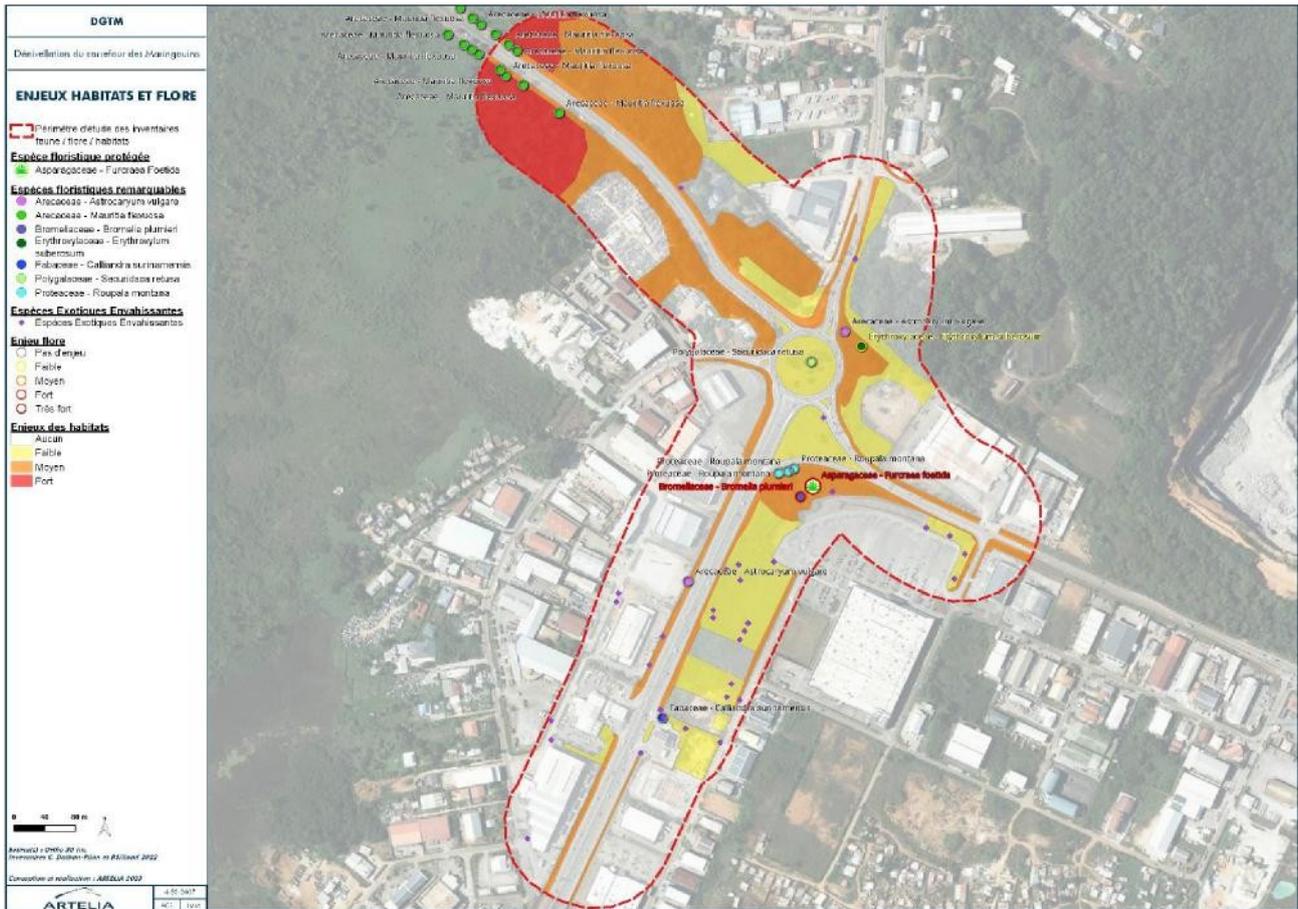


Figure 9 : Enjeux habitats et flore

Les zones d'enjeux les plus forts sur les habitats se trouvent hors zone d'implantation du futur tracé routier.

3.5. FAUNE

Sept passages ont été réalisés sur le périmètre d'étude afin de couvrir la saison sèche et la saison des pluies. Les différentes dates d'intervention sont présentées dans le tableau ci-dessous :

| Date | Oiseaux | Reptiles | Amphibiens | Mammifères |
|--------------|----------|----------|------------|------------|
| 27/03/2022 | X | | | X |
| 24/04/2022 | | X | X | |
| 22/05/2022 | | X | X | |
| 26/06/2022 | X | | | X |
| 31/07/2022 | | X | X | |
| 28/08/2022 | X | | | X |
| 11/09/2022 | X | | | X |
| TOTAL | 4 | 3 | 3 | 4 |

3.5.1. Oiseaux

3.5.1.1. Etat initial

61 espèces ont été inventoriées lors de cette étude et 43 espèces supplémentaires sont issues de la bibliographie.

Afin de décrire les cortèges d'espèces d'oiseaux qui fréquentent la zone d'étude, une approche par habitat est utilisée :

- Oiseaux rudéraux ;
- Oiseaux des rivages ;
- Oiseaux des mangroves ;
- Oiseaux des marais ;
- Oiseaux forestiers.

Certaines espèces utilisant plusieurs habitats, cette répartition des espèces par grand type de biotope est arbitraire.

Dans les cas d'oiseaux exploitant plusieurs habitats, la préférence a été donnée à l'habitat le plus fréquenté sur le site.

Oiseaux rudéraux

61 espèces d'oiseaux sont particulièrement liées aux milieux naturels semi-ouverts, généralement issus d'activités humaines.

Ces oiseaux sont pour la plupart en expansion en Guyane et colonisent de nouveaux territoires. Par extension sont intégrées dans ce groupe quelques espèces davantage liées aux pâturages ou aux savanes.

Sur le site d'étude, ces espèces sont principalement représentées dans les secteurs ouverts des alentours immédiats du Giratoire.

Quatre rapaces diurnes survolent les zones ouvertes occasionnellement : Caracara à tête jaune (*Milvago chimachima*), Caracara huppé (*Caracara cheriway*), Buse roussâtre (*Buteogallus meridionalis*), Buse cendrée (*Buteo nitidus*). L'Urubu noir (*Coragyps atratus*) et la Buse à gros bec (*Rupronis magnirostris*) sont présents quotidiennement sur le site.

Certaines espèces comme le Troglodyte familier (*Troglodytes aedon*) et l'Hirondelle chalybée (*Progne chalybea*) apprécient les bâtiments pour se reposer ou pour nicher.

L'Hirondelle à ailes blanches (*Tachycineta albiventer*), l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) et l'Hirondelle tapère (*Progne tapera*) exploitent l'espace aérien.

Le Héron garde-boeufs (*Bubulcus ibis*) et la Sturnelle militaire (*Leistes militaris*) fréquentent régulièrement les pelouses.

Les terrains nus sont largement utilisés par la Colombe rousse (*Columbina talpacoti*), la Colombe à queue noire (*Columbina passerina*), le Merle leucomèle (*Turdus leucomelas*), le Merle à lunettes (*Turdus nudigenis*) et le Moqueur des savanes (*Mimus gilvus*).

Les végétations basses herbacées sont le domaine de prédilection du Râle kiolo (*Anurolimnas viridis*), du Jacarini noir (*Volatinia jacarina*), du Sporophile petit-louis (*Sporophila minuta*) et de l'Ani à bec lisse (*Crotophaga ani*).

Les grands tyrannidés utilisent les lisières pour défendre leurs territoires et chasser les insectes à l'affût : Tyran quiquivi (*Pitangus sulphuratus*), Tyran mélancolique (*Tyrannus melancholicus*), Tyran de Cayenne (*Myiozetetes cayanensis*), Tyran pirate (*Legatus leucophaeus*), Tyran pitangua (*Megarynchus pitangua*) et Tyran féroce (*Myiarchus ferox*).

Les quatre espèces classiques de tangaras sont présentes : Tangara à bec d'argent (*Ramphocelus carbo*), Tangara des palmiers (*Thraupis palmarum*), Tangara évêque (*Thraupis episcopus*) et Tangara à galons blancs (*Tachyphonus rufus*). Le Tangara à camail (*Schistochlamys melanopsis*) a été observé à deux reprises sur le site, bien qu'il soit davantage lié aux paysages de savanes.

Les colibris sont peu diversifiés avec la présence de trois espèces : Ariane de Linné (*Amazilia fimbriata*), Émeraude orvert (*Chlorostilbon mellisugus*) et Colibri à menton bleu (*Chlorestes notata*).

Enfin, plusieurs espèces discrètes affectionnent plutôt les buissons denses et les lisières : Élénie à ventre jaune (*Elaenia flavogaster*), Tyranneau souris (*Phaeomyias murina*), Tyranneau roitelet (*Tyrannulus elatus*), Tyranneau passegris (*Camptostoma obsoletum*), Synallaxe albane (*Synallaxis albescens*), Synallaxe de Cayenne (*Synallaxis gujanensis*), Batara rayé (*Thamnophilus doliatus*), Manakin auréole (*Pipra aureola*), Viréon à tête cendrée (*Hylophilus pectoralis*).

Les autres espèces rudérales qui exploitent ou visitent le site sont le Pigeon rousset (*Patagioenas cayennensis*), le Hibou strié (*Pseudoscops clamator*), le Pic passerin (*Veniliornis passerinus*), le Pic de Malherbe (*Campephilus melanoleucos*), le Géocoucou tacheté (*Tapera naevia*), le Jacamar vert (*Galbula galbula*), le Toui été (*Forpus passerinus*), la Conure cuivrée (*Eupsittula pertinax*), le Grimpar talapiot (*Dendroplex picus*), la Bécarde cendrée (*Pachyrampus rufus*), le Gobemoucheron tropical (*Polioptila plumbea*), le Vacher géant (*Molothrus oryzivorus*), le Vacher luisant (*Molothrus bonariensis*) et l'Organiste teité (*Euphonia violacea*).

Parmi ces 61 espèces d'oiseaux liés aux milieux rudéraux, 12 espèces sont protégées.

Oiseaux des rivages

6 espèces d'oiseaux sont liées aux milieux aquatiques ouverts : océan, vasières, estuaires et rivières.

La plupart de ces espèces sont anecdotiques sur place, ne faisant que survoler le site ou s'y reposer occasionnellement : Frégate superbe (*Fregata magnificens*), Sterne hansel (*Gelochelidon nilotica*), Chevalier solitaire (*Tringa solitaria*) et Martin-pêcheur nain (*Chloroceryle aenea*).

Le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) et le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) sont observés régulièrement, utilisant potentiellement les alentours du site comme reposoir.

5 espèces protégées sont identifiées au sein de ce petit cortège.

Oiseaux des mangroves

17 espèces d'oiseaux sont particulièrement liées aux habitats de mangroves.

Les rapaces de mangroves sont peu nombreux à survoler ou se percher dans la proche mangrove : Urubu à tête jaune (*Cathartes burrovianus*), Buse buson (*Buteogallus aequinoctialis*) et Buse urubu (*Buteogallus urubutinga*).

Deux espèces de perroquets utilisent la mangrove comme dortoir : Amazone aourou (*Amazona amazonica*) et Caïque à queue courte (*Graydidascalus brachyurus*).

Les passereaux sont relativement peu diversifiés dans ces formations forestières humides : Batara huppé (*Sakesphorus canadensis*), Grisin de cayenne (*Formicivora grisea*), Tyran des palmiers (*Tyrannopsis sulphurea*), Paruline jaune (*Dendroica petechia*), Todirostre tacheté (*Todirostrum maculatum*), Quiscale merle (*Quiscalus lugubris*).

Les autres espèces typiques de la mangrove sont l'Ani des palétuviers (*Crotophaga major*), le Martinet polioure (*Chaetura brachyura*) et le Pic jaune (*Celeus flavus*).

Au sein de ce cortège, 8 espèces sont protégées et plusieurs sont menacées au niveau régional.

Oiseaux des marais

Parmi les oiseaux qui visitent le périmètre, 12 espèces sont liées aux marais. Ces oiseaux exploitent surtout les zones marécageuses existant en bordure de la rocade nord-ouest.

3 espèces d'ardéidés fréquentent les végétations herbacées denses : Petit blongios (*Ixobrychus exilis*), Héron strié (*Butorides striata*) et Grande Aigrette (*Ardea alba*).

3 espèces d'oiseaux planeurs survolent occasionnellement le site : Buse à tête blanche (*Busarellus nigricollis*), Milan des marais (*Rosthramus sociabilis*) et Tantale d'Amérique (*Mycteria americana*).

Les passereaux liés aux marais sont peu diversifiés : Moucherolle pie (*Fluvicola pica*), Moucherolle à tête blanche (*Arundinicola leucocephala*), Donacobe à miroir (*Donacobius atricapillus*), Troglodyte à face pâle (*Cantorchilus leucotis*), Saltator de Cabanis (*Saltator olivascens*), Carouge à capuchon (*Chrysomus icterocephalus*).

Le Jacana noir (*Jacana jacana*) complète ce cortège et est peu fréquent sur place.

Au sein de ce groupe, 9 espèces sont protégées et plusieurs sont menacées en Guyane.

Oiseaux forestiers

Seulement 8 espèces sont attribuées à ce cortège. En effet, les oiseaux forestiers sont peu fréquents sur place, notamment depuis la déforestation récente de la pente boisée du mont voisin.

3 rapaces forestiers sont connus historiquement sur le site : Grand Urubu (*Cathartes melambrotus*), Buse à queue courte (*Buteo brachyurus*) et Faucon des chauves-souris (*Falco ruficularis*).

L'ibis vert (*Mesembrinibis cayennensis*) et le Toucan ariel (*Ramphastos vitellinus*) n'ont pas été recontactés lors de l'étude menée en 2022.

3 passereaux forestiers sont cités historiquement : Microtyran casqué (*Lophotriccus galeatus*), Viréo chivi (*Vireo chivi*) et Dacnis bleu (*Dacnis cayana*).

4 espèces protégées sont identifiées au sein de ce cortège. Aucune n'a été observée durant l'expertise récente.

3.5.1.2. Définition des enjeux

Parmi les 104 espèces connues sous l'incidence du projet, 39 espèces sont remarquables :

- 38 espèces sont protégées, dont 3 bénéficient de la protection de leur habitat ;
- 15 espèces sont considérées comme menacées ou presque menacées en Guyane par l'UICN ;
 - 2 espèces sont en "danger" (EN)
 - 5 espèces sont "vulnérables" (VU)
 - 8 espèces sont "presque menacées" (NT)
- 9 espèces sont considérées comme déterminantes pour la désignation des ZNIEFF.

Au niveau régional :

- 3 espèces présentent un enjeu fort de conservation, avec des populations réduites et menacées ;
- 13 espèces affichent un enjeu modéré de conservation à l'échelle de la Guyane, avec des populations peu nombreuses et en diminution ;
- 23 espèces sont évaluées comme étant non menacées à ce jour en Guyane, en raison de leurs nombreux effectifs ou de leur vaste répartition. Leur enjeu de conservation est faible à l'échelle du territoire.

Au niveau local (commune de Cayenne) :

- 3 espèces présentent un enjeu fort de protection : Petit Blongios, Frégate superbe et Saltator de Cabanis ;
- 12 espèces d'oiseaux montrent un enjeu modéré de conservation à l'échelle communale, car ces espèces possèdent des populations relativement faibles sur ce territoire ;
- 24 espèces ont un enjeu faible de conservation sur la commune, avec des populations importantes et des capacités d'adaptation à la modification des habitats.

Au niveau du périmètre d'implantation du projet : Les oiseaux semblent peu concernés directement.

Pour l'essentiel, il s'agit pour eux d'une zone d'alimentation potentielle, temporaire ou régulière. Mais il est peu probable que ces espèces se reproduisent à proximité des voies routières déjà existantes.

5 espèces présentent toutefois un enjeu modéré de conservation sur le périmètre, avec des indices ou des suspicions de nidification sur place : Héron strié, Hibou strié, Tyran des palmiers, Troglodyte à face pâle et Donacobe à miroir.

34 espèces affichent un enjeu faible de conservation sur le site, soit car ce sont des oiseaux de passage qui n'utilisent pas le périmètre, soit car ce sont des oiseaux rudéraux très communs.

Le tableau ci-dessous réunit l'ensemble des 39 espèces remarquables, en indiquant leur statut, leur habitat, leur enjeu de conservation au niveau régional, local et sur le périmètre.

La cartographie rend compte de la localisation des oiseaux remarquables observés lors de cette étude.

Tableau 6: Statuts, habitat et enjeux de conservation des 39 oiseaux remarquables

| Nom français | Bibliographie | Prospections terrain | | | | Habitat | Protection | UICN régional | Dét. ZNIEFF | Enjeu régional | Enjeu communal | Enjeu périmètre |
|---------------------------|---------------|----------------------|-----------|-----------|------------|----------|------------|---------------|-------------|----------------|----------------|-----------------|
| | Faune Guyane | Mars 2022 | Juin 2022 | Août 2022 | Sept. 2022 | | | | | | | |
| Frégate superbe | X | | 1 | | | Rivages | Habitat | EN | | Fort | Fort | Faible |
| Petit Blongios | X | | | | | Marais | Habitat | NT | ZNIEFF | Modéré | Fort | Faible |
| Héron strié | X | 2 | 4 | 2 | | Marais | Protégé | LC | | Faible | Faible | Modéré |
| Héron garde-boeufs | X | | | | | Rudéral | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible |
| Héron cocoi | X | | | | | Mangrove | Protégé | VU | ZNIEFF | Modéré | Modéré | Faible |
| Grande Aigrette | X | | 1 | | | Marais | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible |
| Ibis rouge | X | 200 | 3 | | | Mangrove | Protégé | NT | | Modéré | Modéré | Faible |
| Ibis vert | X | | | | | Forêt | Protégé | NT | | Modéré | Modéré | Faible |
| Tantale d'Amérique | X | | | | | Marais | Protégé | NT | ZNIEFF | Modéré | Faible | Faible |
| Urubu à tête jaune | X | | | | | Mangrove | Protégé | DD | | Faible | Faible | Faible |
| Grand Urubu | X | | | | | Forêt | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible |
| Urubu noir | X | 10 | 30 | 10 | 100 | Rudéral | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible |
| Balbusard pêcheur | X | | | | | Rivages | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible |
| Buse à tête blanche | X | | | | | Marais | Protégé | VU | | Modéré | Modéré | Faible |
| Milan des marais | X | | | | | Marais | Habitat | EN | ZNIEFF | Fort | Faible | Faible |
| Buse buson | X | | | | | Mangrove | Protégé | NT | ZNIEFF | Modéré | Modéré | Faible |
| Buse roussâtre | X | | | | | Rudéral | Protégé | VU | | Modéré | Modéré | Faible |
| Buse urubu | X | | | | | Mangrove | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible |
| Buse à gros bec | X | 1 | 1 | 1 | 1 | Rudéral | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible |
| Buse cendrée | X | | | | | Rudéral | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible |
| Buse à queue courte | X | | | | | Forêt | Protégé | NT | | Modéré | Modéré | Faible |
| Râle kiolo | X | | 1 | | 1 | Rudéral | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible |
| Chevalier solitaire | X | | | | | Rivages | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible |
| Sterne hansel | X | | | | | Rivages | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible |
| Hibou strié | | 1 | | | | Rudéral | Protégé | VU | | Modéré | Modéré | Modéré |
| Caracara huppé | X | | | | | Rudéral | Protégé | NT | ZNIEFF | Modéré | Faible | Faible |
| Caracara à tête jaune | X | | | | | Rudéral | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible |
| Faucon des chauves-souris | X | | | | | Forêt | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible |
| Faucon pèlerin | X | | | | | Rivages | Protégé | NT | | Modéré | Modéré | Faible |
| Caïque à queue courte | X | | | | | Mangrove | | LC | ZNIEFF | Modéré | Modéré | Faible |
| Batara huppé | X | | 1 | | 1 | Mangrove | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible |

| Nom français | Bibliographie | Prospections terrain | | | | Habitat | Protection | UICN régional | Dét. ZNIEFF | Enjeu régional | Enjeu communal | Enjeu périmètre |
|------------------------|---------------|----------------------|-----------|-----------|------------|----------|------------|---------------|-------------|----------------|----------------|-----------------|
| | Faune Guyane | Mars 2022 | Juin 2022 | Août 2022 | Sept. 2022 | | | | | | | |
| Tyran des palmiers | | 2 | 2 | | 2 | Mangrove | Protégé | LC | | Faible | Faible | Modéré |
| Bécarde cendrée | X | | | | | Rudéral | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible |
| Hirondelle rustique | X | | | | | Rudéral | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible |
| Troglodyte à face pâle | X | 1 | 1 | | 1 | Marais | Protégé | LC | | Faible | Faible | Modéré |
| Donacobe à miroir | | | 3 | | 2 | Marais | Protégé | LC | ZNIEFF | Faible | Modéré | Modéré |
| Tangara à camail | | 1 | 1 | | | Rudéral | Protégé | LC | | Faible | Modéré | Faible |
| Saltator de Cabanis | X | | | | | Marais | Protégé | VU | ZNIEFF | Fort | Fort | Faible |
| Paruline jaune | X | | | | | Mangrove | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible |

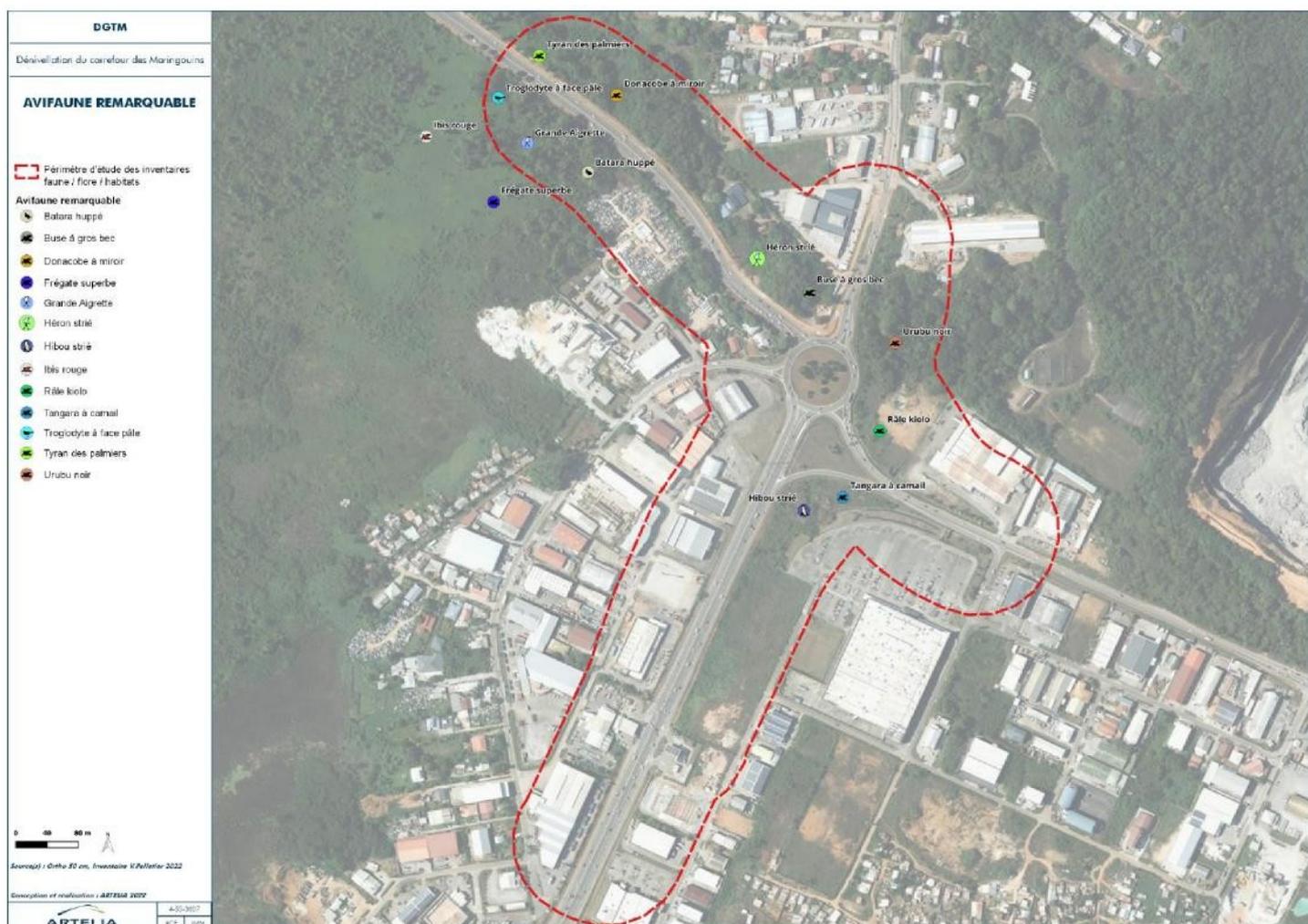


Figure 10 : Oiseaux remarquables

3.5.2. Reptiles

3.5.2.1. Etat initial

Historiquement, 11 espèces de reptiles sont connues du périmètre étudié.

Tableau 7 : Reptiles inventoriés

| Famille | Nom français | Nom scientifique | Faune-Guyane | Etude 2022 | Habitat | Protection | UICN régional | Dét. ZNIEFF |
|---------------|------------------------|---------------------------------|--------------|------------|----------|------------|---------------|-------------|
| Aniliidae | Serpent rouleau | <i>Anilius scytale</i> | X | | Forêt | | | |
| Colubridae | Chasseur à flanc bleu | <i>Chironius carinatus</i> | X | | Forêt | | | |
| Crocodylidae | Caïman rouge | <i>Paleosuchus palpebrosus</i> | X | | Marais | | | |
| Dipsadidae | Couresse des vasières | <i>Erythrolamprus cobella</i> | X | | Mangrove | Habitat | EN | |
| Dipsadidae | Liane coiffée | <i>Thamnodynastes pallidus</i> | X | | Rudéral | | | |
| Geoemydidae | Rhinoclemmyde ponctuée | <i>Rhinoclemmys punctularia</i> | X | | Marais | | | |
| Iguanidae | Iguane vert | <i>Iguana iguana</i> | X | X | Mangrove | | | |
| Polychrotidae | Polychre caméléon | <i>Polychrus marmoratus</i> | X | | Forêt | | | |
| Teiidae | Ameive commun | <i>Ameiva ameiva</i> | X | X | Rudéral | | | |
| Teiidae | Lézard coureur indét. | <i>Cnemidophorus sp.</i> | X | | Rudéral | | | |
| Teiidae | Téju commun | <i>Tupinambis teguixin</i> | X | X | Rudéral | | | |

Seulement 3 de ces espèces ont été recontactées lors de l'étude menée en 2022 : l'Iguane vert (*Iguana iguana*), l'Ameive commun (*Ameiva ameiva*) et le Téju commun (*Tupinambis teguixin*).

Les reptiles fréquentant le site sont pour la plupart des espèces forestières très communes ou des espèces rudérales : Ameive commun (*Ameiva ameiva*), Téju commun (*Tupinambis teguixin*), Chasseur à flanc bleu (*Chironius carinatus*), Liane coiffée (*Thamnodynastes pallidus*), Serpent rouleau (*Anilius scytale*), Lézard coureur (*Cnemidophorus sp.*), Polychre caméléon (*Polychrus marmoratus*).

Toutefois, plusieurs espèces liées aux marais et aux mangroves sont aussi notées sur place : Caïman rouge (*Paleosuchus palpebrosus*), Rhinoclemmyde ponctuée (*Rhinoclemmys punctularia*), Iguane vert (*Iguana iguana*), Couresse des vasières (*Erythrolamprus cobella*).

Le cortège de reptiles fréquentant le site est faible et présente peu d'espèces rares ou menacées.

3.5.2.2. Définition des enjeux

Seulement 11 espèces de reptiles sont clairement identifiées sous l'emprise du projet.

10 espèces inventoriées sont très communes et n'affichent pas d'enjeu de conservation.

Néanmoins, 1 espèce originale, protégée avec son habitat, fréquente le site : la Couresse des vasières.

Cette espèce est menacée au niveau régional et affiche de forts enjeux de conservation.

Tableau 8 : Statuts, habitat et enjeux de conservation du reptile remarquable

| Nom français | Faune-Guyane | 2022 | Habitat | Protection | UICN régional | Dét. ZNIEFF | Enjeu régional | Enjeu local | Enjeu périmètre |
|-----------------------|--------------|------|----------|------------|---------------|-------------|----------------|-------------|-----------------|
| Couresse des vasières | X | | Mangrove | Habitat | EN | | Fort | Fort | Fort |

3.5.3. Amphibiens

3.5.3.1. Etat initial

13 espèces ont été contactées sur le périmètre et à proximité immédiate.

Tableau 9 : Amphibiens inventoriés

| Famille | Nom français | Nom scientifique | Faune-Guyane | Etude 2022 | Habitat | Protection | UICN régional | Dét. ZNIEFF |
|---------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------|------------|---------|------------|---------------|-------------|
| Bufo | Crapaud bœuf | <i>Rhinella marina</i> | X | X | Rudéral | | | |
| Eleutherodactylidae | Hylode de Johnstone | <i>Eleutherodactylus johnstonei</i> | X | X | Rudéral | | | |
| Hylidae | Rainette naine | <i>Dendropsophus walfordi</i> | X | | Rudéral | | NT | |
| Hylidae | Rainette ponctuée | <i>Boana punctata</i> | X | | Marais | | | |
| Hylidae | Scinax des maisons | <i>Scinax ruber</i> | X | X | Rudéral | | | |
| Hylidae | Scinax variable | <i>Scinax x-signatus</i> | X | | Rudéral | | | |
| Hylidae | Trachycéphale réticulée | <i>Trachycephalus typhonius</i> | X | X | Marais | | | |
| Leptodactylidae | Adénomère des herbes | <i>Adenomera hylaedactyla</i> | X | X | Forêt | | | |
| Leptodactylidae | Adénomère familière | <i>Adenomera andreae</i> | X | X | Forêt | | | |
| Leptodactylidae | Leptodactyle de Peters | <i>Leptodactylus petersii</i> | X | | Forêt | | | |
| Leptodactylidae | Leptodactyle de Trinidad | <i>Leptodactylus nesiotus</i> | X | | Forêt | | | |
| Leptodactylidae | Leptodactyle galonné | <i>Leptodactylus fuscus</i> | X | X | Rudéral | | | |
| Microhylidae | Elachistocle du Suriname | <i>Elachistocleis surinamensis</i> | X | | Rudéral | Protégé | NT | |

7 espèces ont été directement inventoriées lors de cette étude et 6 espèces supplémentaires sont issues de la base de données Faune-Guyane.

Parmi les 13 espèces fréquentant le site, la majorité sont des espèces rudérales qui exploitent les lisières et les bords de routes : Crapaud bœuf (*Rhinella marina*), Hylode de Johnstone (*Eleutherodactylus johnstonei*), Rainette naine (*Dendropsophus walfordi*), Scinax x-signé (*Scinax x-signatus*), Scinax des maisons (*Scinax ruber*), Leptodactyle galonné (*Leptodactylus fuscus*) et Elachistocle du Suriname (*Elachistocleis surinamensis*).

2 espèces sont davantage liées aux zones herbacées ou arbustives marécageuses : Rainette ponctuée (*Boana punctatus*) et Trachycéphale réticulée (*Trachycephalus typhonius*).

Enfin, quelques espèces d'affinité forestière sont présentes au niveau de la forêt secondaire qui borde le giratoire : Adénomère des herbes (*Adenomera hylaedactyla*), Adénomère familière (*Adenomera hylaedactyla*), Leptodactyle de Peters (*Leptodactylus petersii*) et Leptodactyle de Trinidad (*Leptodactylus nesiotus*).

Malgré la faiblesse du cortège d'amphibiens fréquentant le périmètre, il est intéressant de noter que 2 espèces sont considérées comme remarquables.

3.5.3.2. Définition des enjeux

13 espèces d'amphibiens sont identifiées sur le périmètre et à proximité immédiate. Ce résultat global paraît faible, mais les milieux saumâtres sont typiquement des biotopes pauvres en batraciens.

Parmi ce faible cortège, il convient de noter que 2 espèces rudérales sont considérées comme étant menacées ou presque menacées.

Ces 2 espèces dont la présence potentielle est issue des données bibliographique « faune Guyane » n'ont pas été contactées dans le cadre des inventaires 2022. Elles ne peuvent donc être localisées précisément.

Tableau 10 : Statuts et enjeux des 2 amphibiens remarquables identifiés comme potentiellement présents sur site.

| Nom français | Faune-Guyane | Etude 2022 | Habitat | Protection | UICN régional | Dét. ZNIEFF | Enjeu régional | Enjeu local | Enjeu périmètre |
|--------------------------|--------------|------------|---------|------------|---------------|-------------|----------------|-------------|-----------------|
| Rainette naine | X | | Rudéral | | NT | | Faible | Faible | Faible |
| Elachistocle du Suriname | X | | Rudéral | Protégé | NT | | Faible | Faible | Faible |

3.5.4. Mammifères

3.5.4.1. État initial

Aucune espèce de mammifère n'a été observée lors de l'étude menée en 2022.

Un tel contexte urbain, avec un maillage de voies à circulation rapide, n'est absolument pas favorable à la divagation des mammifères.

L'absence d'arbres favorables aux singes et paresseux est également à signaler.

Historiquement, 8 espèces ont été notées sur le périmètre étudié.

Tableau 11 : Mammifères terrestres inventoriés

| Famille | Nom français | Nom scientifique | Faune-Guyane | Etude 2022 | Habitat | Protection | UICN régional | Dét. ZNIEFF |
|-----------------|------------------------------|-----------------------|--------------|------------|---------|------------|---------------|-------------|
| Bradyrodidae | Aï, Paresseux à trois doigts | Bradypus tridactylus | X | | Forêt | | | |
| Callithricidae | Tamarin aux mains dorées | Saguinus midas | X | | Forêt | | | |
| Dasyrodidae | Tatou à neuf bandes | Dasyus novemcinctus | X | | Forêt | | | |
| Dasyproctidae | Agouti au croupion roux | Dasyprocta leporina | X | | Forêt | | | |
| Didelphidae | Pian à oreilles noires | Didelphis marsupialis | X | | Rudéral | | | |
| Muridae | Souris grise | Mus musculus musculus | X | | Rudéral | | | |
| Mustelidae | Grison | Galictis vittata | X | | Forêt | Protégé | | |
| Myrmecophagidae | Tamandua à collier | Tamandua tetradactyla | X | | Forêt | Protégé | | |

Il s'agit d'une part de deux espèces qui s'adaptent bien aux milieux rudéraux comme les jardins : Pian à oreilles noires (*Didelphis marsupialis*) et Souris grise (*Mus musculus*).

Il s'agit d'autre part d'espèces forestières communes qui traversent parfois le secteur au cours de leurs déplacements d'une zone forestière à une autre : Aï (*Bradypus tridactylus*), Tamarin aux mains dorées (*Saguinus midas*), Tatou à neuf bandes (*Dasyus novemcinctus*), Agouti à croupion roux (*Dasyprocta leporina*), Grison (*Galictis vittata*) et Tamandua à collier (*Tamandua tetradactyla*).

Les chauves-souris n'ont pas fait l'objet d'inventaires, en raison du contexte très urbanisé et de l'impossibilité de réaliser des captures au filet sur ce site.

Aucune colonie de chiroptères n'a été détectée dans les arbres morts ou dans les buses d'écoulement.

3.5.4.2. Définition des enjeux

Les mammifères sont typiquement difficiles à inventorier, car très discrets.

Lors de cette étude du site, aucun mammifère n'a été observé.

Les 8 espèces connues historiquement sont toutes des espèces communes qui ne présentent pas d'enjeux de conservation immédiats. Toutefois, deux de ces espèces sont protégées.

Tableau 12 : Statuts, habitat et enjeux de conservation des 2 mammifères remarquables

| Nom français | Faune-Guyane | Etude 2022 | Habitat | Protection | UICN régional | Dét. ZNIEFF | Enjeu régional | Enjeu local | Enjeu périmètre |
|--------------------|--------------|------------|---------|------------|---------------|-------------|----------------|-------------|-----------------|
| Grison | X | | Forêt | Protégé | | | Faible | Faible | Faible |
| Tamandua à collier | X | | Forêt | Protégé | | | Faible | Faible | Faible |

3.5.5. Synthèse des statuts et enjeux

| Groupe | Nom français | Faune-Guyane | Étude 2022 | Habitat | Protection | UICN régional | Dét. ZNIEFF | Enjeu régional | Enjeu communal | Enjeu périmètre | Alimentation | Reproduction |
|---------|---------------------|--------------|------------|----------|------------|---------------|-------------|----------------|----------------|-----------------|--------------|--------------|
| Oiseaux | Frégate superbe | X | X | Rivages | Habitat | EN | | Fort | Fort | Faible | Non | Non |
| Oiseaux | Petit Blongios | X | | Marais | Habitat | NT | ZNIEFF | Modéré | Fort | Faible | Oui | Non |
| Oiseaux | Héron strié | X | X | Marais | Protégé | LC | | Faible | Faible | Modéré | Oui | Probable |
| Oiseaux | Héron garde-boeufs | X | | Rudéral | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible | Oui | Non |
| Oiseaux | Héron cocoi | X | | Mangrove | Protégé | VU | ZNIEFF | Modéré | Modéré | Faible | Non | Non |
| Oiseaux | Grande Aigrette | X | X | Marais | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible | Oui | Non |
| Oiseaux | Ibis rouge | X | X | Mangrove | Protégé | NT | | Modéré | Modéré | Faible | Non | Non |
| Oiseaux | Ibis vert | X | | Forêt | Protégé | NT | | Modéré | Modéré | Faible | Oui | Non |
| Oiseaux | Tantale d'Amérique | X | | Marais | Protégé | NT | ZNIEFF | Modéré | Faible | Faible | Non | Non |
| Oiseaux | Urubu à tête jaune | X | | Mangrove | Protégé | DD | | Faible | Faible | Faible | Oui | Non |
| Oiseaux | Grand Urubu | X | | Forêt | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible | Oui | Non |
| Oiseaux | Urubu noir | X | X | Rudéral | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible | Oui | Non |
| Oiseaux | Balbusard pêcheur | X | | Rivages | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible | Non | Non |
| Oiseaux | Buse à tête blanche | X | | Marais | Protégé | VU | | Modéré | Modéré | Faible | Non | Non |
| Oiseaux | Milan des marais | X | | Marais | Habitat | EN | ZNIEFF | Fort | Faible | Faible | Non | Non |
| Oiseaux | Buse buson | X | | Mangrove | Protégé | NT | ZNIEFF | Modéré | Modéré | Faible | Oui | Non |
| Oiseaux | Buse roussâtre | X | | Rudéral | Protégé | VU | | Modéré | Modéré | Faible | Oui | Non |
| Oiseaux | Buse urubu | X | | Mangrove | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible | Oui | Non |
| Oiseaux | Buse à gros bec | X | X | Rudéral | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible | Oui | Possible |
| Oiseaux | Buse cendrée | X | | Rudéral | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible | Oui | Non |
| Oiseaux | Buse à queue courte | X | | Forêt | Protégé | NT | | Modéré | Modéré | Faible | Oui | Non |
| Oiseaux | Râle kiolo | X | X | Rudéral | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible | Oui | Probable |
| Oiseaux | Chevalier solitaire | X | | Rivages | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible | Oui | Non |

| Groupe | Nom français | Faune-Guyane | Étude 2022 | Habitat | Protection | UICN régional | Dét. ZNIEFF | Enjeu régional | Enjeu communal | Enjeu périmètre | Alimentation | Reproduction |
|------------|---------------------------|--------------|------------|----------|------------|---------------|-------------|----------------|----------------|-----------------|--------------|--------------|
| Oiseaux | Sterne hansel | X | | Rivages | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible | Non | Non |
| Oiseaux | Hibou strié | | X | Rudéral | Protégé | VU | | Modéré | Modéré | Modéré | Oui | Possible |
| Oiseaux | Caracara huppé | X | | Rudéral | Protégé | NT | ZNIEFF | Modéré | Faible | Faible | Oui | Non |
| Oiseaux | Caracara à tête jaune | X | | Rudéral | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible | Oui | Non |
| Oiseaux | Faucon des chauves-souris | X | | Forêt | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible | Oui | Non |
| Oiseaux | Faucon pèlerin | X | | Rivages | Protégé | NT | | Modéré | Modéré | Faible | Oui | Non |
| Oiseaux | Caïque à queue courte | X | | Mangrove | | LC | ZNIEFF | Modéré | Modéré | Faible | Non | Non |
| Oiseaux | Batara huppé | X | X | Mangrove | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible | Oui | Possible |
| Oiseaux | Tyrann des palmiers | | X | Mangrove | Protégé | LC | | Faible | Faible | Modéré | Oui | Probable |
| Oiseaux | Bécarde cendrée | X | | Rudéral | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible | Oui | Possible |
| Oiseaux | Hirondelle rustique | X | | Rudéral | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible | Oui | Non |
| Oiseaux | Troglodyte à face pâle | X | X | Marais | Protégé | LC | | Faible | Faible | Modéré | Oui | Possible |
| Oiseaux | Donacobe à miroir | | X | Marais | Protégé | LC | ZNIEFF | Faible | Modéré | Modéré | Oui | Probable |
| Oiseaux | Tangara à camail | | X | Rudéral | Protégé | LC | | Faible | Modéré | Faible | Oui | Possible |
| Oiseaux | Saltator de Cabanis | X | | Marais | Protégé | VU | ZNIEFF | Fort | Fort | Faible | Oui | Possible |
| Oiseaux | Paruline jaune | X | | Mangrove | Protégé | LC | | Faible | Faible | Faible | Oui | Non |
| Reptiles | Couresse des vasières | X | | Mangrove | Habitat | EN | | Fort | Fort | Fort | Oui | Possible |
| Amphibiens | Rainette naine | X | | Rudéral | | NT | | Faible | Faible | Faible | Oui | Probable |
| Amphibiens | Elachistocle du Suriname | X | | Rudéral | Protégé | NT | | Faible | Faible | Faible | Oui | Possible |
| Mammifères | Grison | X | | Forêt | Protégé | | | Faible | Faible | Faible | Non | Non |
| Mammifères | Tamandua à collier | X | | Forêt | Protégé | | | Faible | Faible | Faible | Non | Non |

4. PRECONISATIONS GENERALES DANS LE CADRE DU PROJET

4.1. FLORE

D'un point de vue environnemental, la zone étudiée est déjà très fortement impactée. Aucun habitat ne présente de sensibilité ou d'enjeux pour sa biodiversité en tant que telle. Néanmoins, le maintien et l'amélioration des trames vertes et bleues de la zone est souhaitable.

La forêt marécageuse, présente au Nord-Ouest du giratoire, est actuellement l'extrémité d'une continuité écologique, désormais résiduelle, qui prolonge la mangrove Leblond.

Il serait judicieux de restaurer une partie de la forêt secondaire au nord de la RN1 (hors emprise) pour réhabiliter une continuité écologique. Laisser s'implanter une végétation spontanée sur 3 mètres de large, qui formerait une haie broussailleuse, permettrait à minima une circulation faunistique minimale entre les ensembles végétaux.

En parallèle de cette restauration hors zone étudiée, préserver les patches de forêt marécageuse et de forêt secondaire dans la zone d'emprise des travaux restaurerait la continuité entre la mangrove Leblond et la montagne des Maringouins.

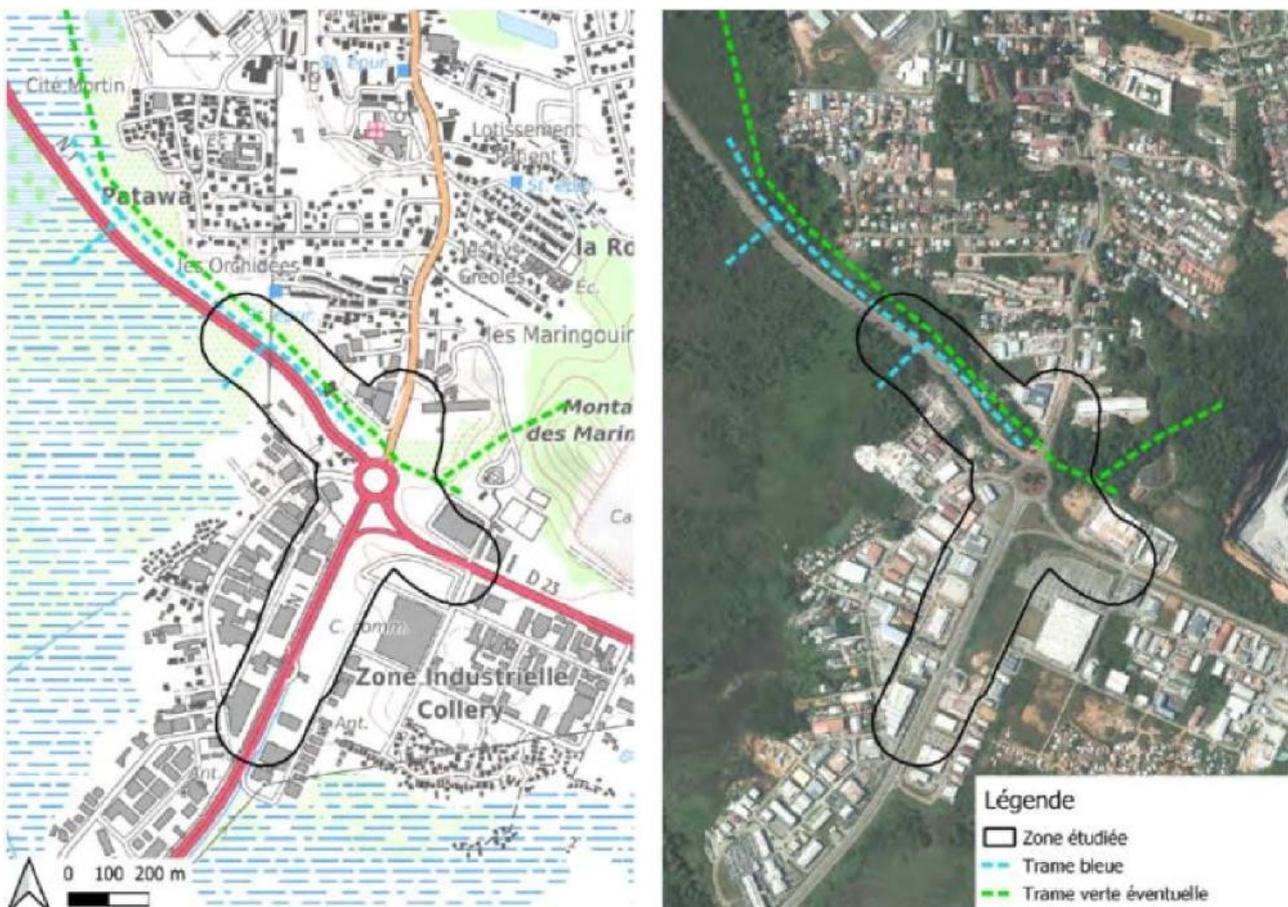


Figure 11 : Continuité écologique (trame verte et bleue)

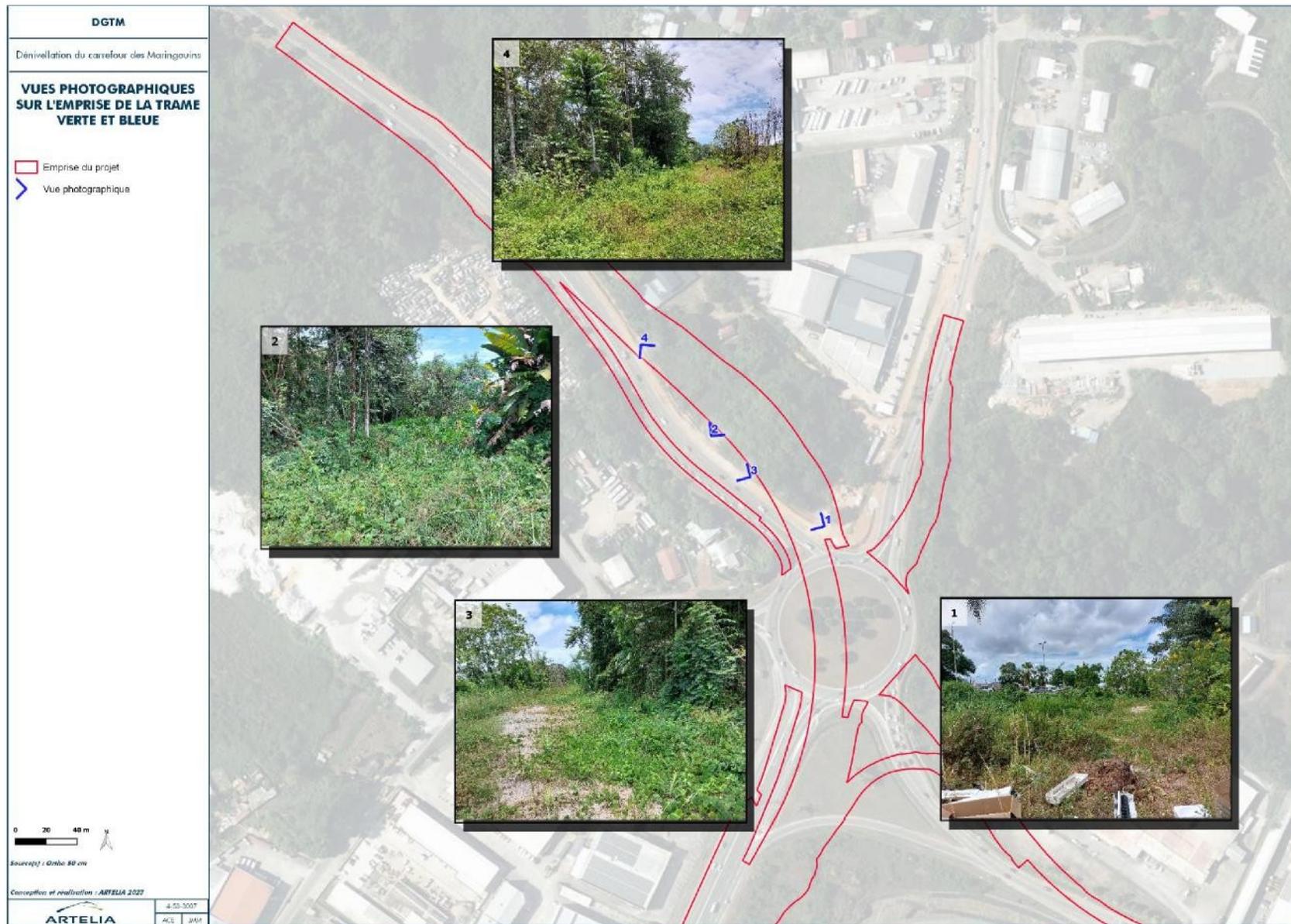


Figure 12 : Vues actuelles de la trame verte et bleue le long de la RN1

4.1.1. Espèces protégées et remarquables

Une espèce protégée est présente sur la zone, *Furcraea foetida*. A l'heure actuelle, la population n'est pas disposée de manière optimale pour le développement de tous les individus. Ils sont trop serrés entre eux, certains vont périr.

Plusieurs options sont envisagées pour maintenir cette population et favoriser son développement au cours des travaux d'aménagement :

- Intégrer les individus dans un aménagement paysager à la fin des travaux. Ils devront pour cela être mis en pépinière durant les travaux, chez un agent possédant les compétences et autorisations nécessaires. Puis, ils seront réimplantés de manière judicieuse dans l'aménagement paysager, en veillant à les disposer avec plus d'espace entre eux qu'ils n'en ont actuellement ;
- Si la zone d'amas rocheux n'est pas impactée du tout par les travaux, la population peut être maintenue dans cette zone, avec un déplacement local de certains individus pour optimiser leurs possibilités de croissance.

Figure 13 : Localisation de la population de *Furcraea foetida* et proposition de sites pour leur exportation



Une autre espèce remarquable située à proximité de la population de *Furcraea foetida*, *Bromelia plumieri*, pourrait bénéficier des mêmes mesures de préservation et de mise en valeur.

4.1.2. Espèces exotiques envahissantes

Beaucoup d'espèces exotiques envahissantes sont présentes sur la zone, notamment *Acacia mangium* et *Leucaena leucocephala* contre lesquelles des mesures d'éradication doivent être entreprises. Le sol autour des populations actuelles d'*Acacia mangium* contient une grande quantité de semences, qui ont une longue période de germination. Un suivi pendant et après les travaux sera réalisé, afin de s'assurer qu'aucune population ne se réinstalle sur l'emprise concernée par les travaux.

D'autres taxons sont préoccupants pour la biodiversité guyanaise (*Hydrocotyle verticillata*, *Murdannia nudiflora*, *Killinga polyphylla*, ...), mais aucun moyen de lutte efficace n'est reconnu pour l'instant. Le *Pueraria phaseoloides*, ainsi que les espèces appartenant à la famille des poaceae (*Sorghum bicolor* et *Urochloa maxima*) sont moins préoccupantes en termes de biodiversité, mais pourront poser des problèmes d'entretien à l'issue des travaux et seront donc intégrés aux mesures précédentes

4.1.3. Habitat à fort enjeu

La mangrove ancienne présente dans la zone d'étude est soumise à des pressions et pollutions d'origine anthropique. Améliorer l'acheminement et la gestion des eaux, permettra d'améliorer qualitativement et quantitativement le réseau hydrographique.

Une protection de ce milieu ; en phase travaux comme en phase d'exploitation sera prévue par la mise en place de bassins de décantation/rétention convenablement dimensionnés :

- Bassin provisoire de lutte contre le lessivage des terrains remaniés et le colmatage en période de travaux.
- Bassin de gestion des sur-débits et des pollutions routières chroniques en phase d'exploitation.

4.2. ZONES HUMIDES

D'un point de vue floristique, aucune mesure spécifique n'apparaît nécessaire concernant les zones humides, qui sont déjà très perturbées ou d'origine anthropique. De plus, les zones humides alentours couvrent de telles surfaces que les zones impactées par le projet ne conduiront pas à une perte de biodiversité.

Le projet impactant des zones humides permanentes, une analyse des compensations sera menée au titre de la Loi sur l'eau (rubrique 3.3.1.0.) dans le cadre du dossier de déclaration.

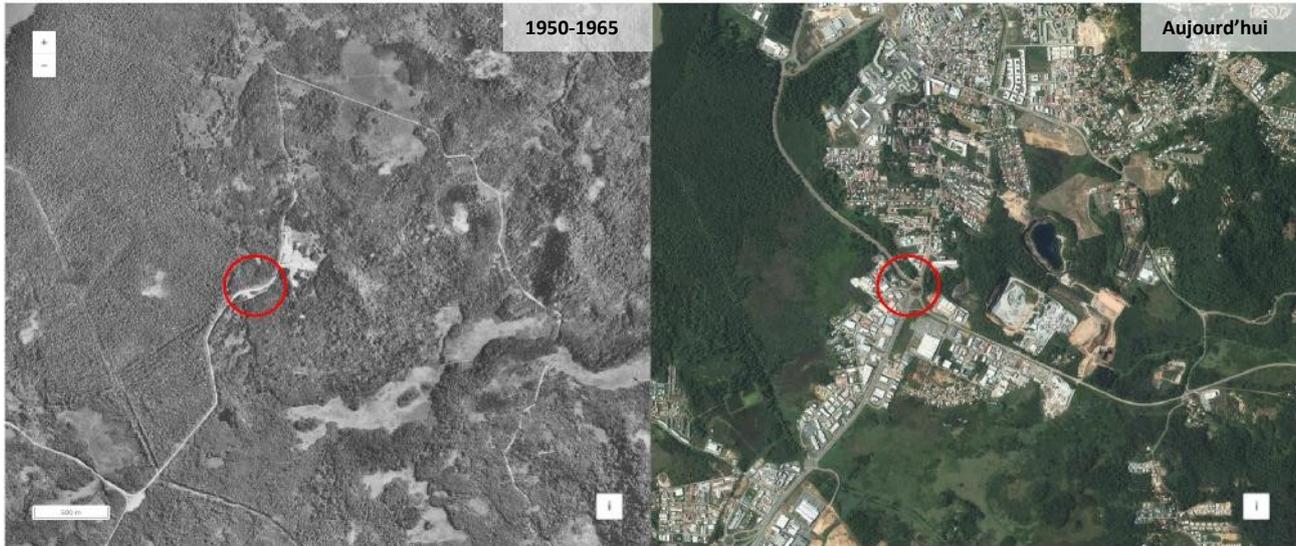


Figure 14 : Vues aériennes du site entre 1950-1965 et nos jours

4.3. FAUNE

Le projet de dénivellation du Giratoire des Maringuins s'inscrit dans un contexte déjà aménagé et fortement urbanisé.

Les travaux vont essentiellement concerner la modification des voiries et aménagements déjà existants. Les impacts directs sur les milieux naturels avoisinants (mangroves, marais) seront faibles ou indirects.

L'impact sur les animaux rudéraux sera plus important, mais ces animaux s'adaptent bien aux évolutions paysagères si des espaces verts sont conservés sur place.

Les principales incidences seront le dérangement intentionnel lors des travaux, le risque de destruction de nid ou encore l'altération d'habitat.

Plusieurs pistes sont envisagées pour réduire l'impact du projet sur la faune.

Dans la configuration du projet, la mesure essentielle vise à réduire au maximum toutes les incidences sur les abords de la rocade Nord-Ouest, qui est le secteur le plus riche en biodiversité.

Les mesures consisteront à limiter la coupe de la végétation dans ces zones humides (mangroves et marais), ne pas y déposer de remblais, ne pas en modifier le régime hydrique

Dans ce même secteur, le projet intégrera la conservation sur pied des grands palmier-bâche (*Mauritia flexuosa*) qui longent la rocade. Au-delà de leur attrait paysager, ces palmiers permettent à beaucoup d'oiseaux liés aux marais et mangroves de circuler ou de se percher sur place, voire d'y nicher par exemple pour le Tyran des palmiers.

La mise en place de dispositifs facilitant la circulation de la faune est difficile sur ce site, déjà très urbanisé et comportant de multiples voies routières. Au nord-est du giratoire, la connexion forestière vers le mont boisé est désormais très difficile suite aux aménagements récents de la zone. Il subsiste néanmoins une petite zone boisée au Nord du projet de TCSP, où il sera proposé la réalisation d'un corridor écologique, permettant de relier la montagne des Maringuins aux marais et mangroves, notamment la mangrove Leblond à l'Ouest.

Sujet : Demande de cas par cas échangeur des Maringouins (973) : demande de compléments

De : IGEDD/AE

Date : 13/06/2025 à 18:44

Bonjour Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'examen au cas par cas concernant le projet visé en objet.

Cette demande appelle des clarifications et compléments pour pouvoir être instruite.

- nombre de véhicules/jour estimé en phase d'exploitation ;
- en phase travaux, nombre estimé des camions nécessaires pour apporter les matériaux ;
- caractéristiques de l'ouvrage d'art ? quel est l'aspect du pont envisagé (des caractéristiques architecturales sont-elles définies à ce stade) ?; son utilisation par des modes doux est-elle prévue ?
- le dossier précise que *"la largeur du profil en travers est de 20 à 45 ml (variable)"* : comment s'explique une telle différence (plus du double) potentielle ? qu'est-ce qui la justifie ? ; que signifie "variable" ?
- quelles sont les différentes variantes en présence, les avantages des unes et des autres au regard des critères environnementaux notamment ? le choix a-t-il été arrêté ?
- deux bassins "multi-fonctions" : qu'entendez vous par "multi-fonctions" ? le volume est présenté comme allant de "550 à 1330 m³ " : je comprends d'après le tracé fourni que l'un des bassins aura un volume de 550 m³ et le second un volume de 1330 m³ ; est-ce exact ? comment le calcul a-t-il été fait, comment s'explique la différence ?
- surface imperméabilisée "nouvelle" avant et après travaux (désimperméabilisation des voiries abandonnées et ? le projet permet-il une réduction de l'artificialisation ou au contraire augmente-t-il celle-ci ?
- Pourriez vous me communiquer les arrêtés ou le lien internet relatifs au plan de prévention des risques naturels prévisibles d'Inondation (PPRNpi) révisé de Cayenne du 27 novembre 2020, et au plan de prévention des risques de mouvements de terrain du 27 novembre 2020 (je n'arrive pas à les trouver sur le site dédié) ;
- volume estimé des déblais ?
- Carte faisant apparaître les anciennes chaussées déconstruites ;
- que nommez vous : "forêts secondaires" ?
- *"des mesures de bruit seront réalisées avant et après travaux et des mesures correctives mises en œuvre en cas de dépassement des seuils"*: pouvez vous préciser les mesures éventuellement envisagées ? y a-t-il des habitations à proximité ?
- est-ce le même dossier que celui figurant sur le site de la Dgtm "Aménagement du giratoire des Maringouins dossier de concertation" ?
- Description des mesures de réduction et de compensation notamment *"préservation et renforcement des patches de la forêt marécageuse"* : localisation et superficie ? *"maintien et renforcement de la continuité des corridors écologiques entre la montagne Maringouins et le marais Leblond"* : localisation et surface ?
- Le dossier évoque une végétation spontanée de 3 m de large qui formerait une haie broussailleuse (p 34 de l'étude). Est-ce bien cette mesure qui constitue la réalisation du

corridor écologique mentionné ?

Le présent courriel vaut demande de compléments.

Cordialement,

--

Autorité Environnementale | Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable

Tour Séquoia 1 place Carpeaux 92055 LA DÉFENSE CEDEX





**PRÉFET
DE LA GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
des Territoires et de la Mer**

Route du Vieux-Port
CS 76003
97306 Cayenne Cedex

Direction de l'aménagement du territoire
et de la transition écologique

Cayenne, le 01/07/2025

Service infrastructures et transports
Division Maîtrise d'Ouvrage

Inspection Générale de l'Environnement et du
Développement Durable

Tour Séquoia 1 place Carpeaux
92055 LA DÉFENSE CEDEX

Objet : Projet de dénivellation du giratoire des Maringouins à Cayenne – Réponse à la demande de précision et complément d'information sur la demande d'examen au cas par cas

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande de compléments, vous trouverez ci-après en annexe du présent courrier les éléments de complément permettant l'instruction de la demande d'examen au cas par cas pour le projet de dénivellation du giratoire des Maringouins sur la commune de Cayenne.

Dans l'attente de votre décision, je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette demande.

Le responsable d'opérations routières

Guillaume PENSUET

1. Demande de compléments par l'IGEDD

En date du 28/05/2025, la Direction Générale des Territoires et de la Mer a saisi l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable, dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas concernant le projet de dénivellation du carrefour giratoire des Maringouins sur la commune de Cayenne (97 300).

En date du 13/06/2025, l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable a transmis à la DGTM, par courriel, une demande de compléments afin de pouvoir instruire cette demande.

Les demandes de compléments sont reprises ci-dessous :

- nombre de véhicules/jour estimé en phase d'exploitation ;
- en phase travaux, nombre estimé des camions nécessaires pour apporter les matériaux ;
- caractéristiques de l'ouvrage d'art ? quel est l'aspect du pont envisagé (des caractéristiques architecturales sont-elles définies à ce stade) ? ; son utilisation par des modes doux est-elle prévue ?
- le dossier précise que "la largeur du profil en travers est de 20 à 45 ml (variable)" : comment s'explique une telle différence (plus du double) potentielle ? qu'est-ce qui la justifie ? ; que signifie "variable" ?
- quelles sont les différentes variantes en présence, les avantages des unes et des autres au regard des critères environnementaux notamment ? le choix a-t-il été arrêté ?
- deux bassins "multi-fonctions" : qu'entendez-vous par "multi-fonctions" ? le volume est présenté comme allant de "550 à 1330 m³" : je comprends d'après le tracé fourni que l'un des bassins aura un volume de 550 m³ et le second un volume de 1330 m³ ; est-ce exact ? comment le calcul a-t-il été fait, comment s'explique la différence ?
- surface imperméabilisée "nouvelle" avant et après travaux (désimperméabilisation des voiries abandonnées et ? le projet permet-il une réduction de l'artificialisation ou au contraire augmente-t-elle celle-ci ?
- Pourriez-vous me communiquer les arrêtés ou le lien internet relatifs au plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRNPI) révisé de Cayenne du 27 novembre 2020, et au plan de prévention des risques de mouvements de terrain du 27 novembre 2020 (je n'arrive pas à les trouver sur le site dédié) ;
- volume estimé des déblais ?
- Carte faisant apparaître les anciennes chaussées déconstruites ;
- que nommez-vous : "forêts secondaires" ?
- "des mesures de bruit seront réalisées avant et après travaux et des mesures correctives mises en œuvre en cas de dépassement des seuils": pouvez-vous préciser les mesures éventuellement envisagées ? y a-t-il des habitations à proximité ?

- est-ce le même dossier que celui figurant sur le site de la Dgtm "Aménagement du giratoire des Maringouins dossier de concertation" ?
- Description des mesures de réduction et de compensation notamment "préservation et renforcement des patches de la forêt marécageuse" : localisation et superficie ? "maintien et renforcement de la continuité des corridors écologiques entre la montagne Maringouins et le marais Leblond" : localisation et surface ?
- Le dossier évoque une végétation spontanée de 3 m de large qui formerait une haie broussailleuse (p 34 de l'étude). Est-ce bien cette mesure qui constitue la réalisation du corridor écologique mentionné ?

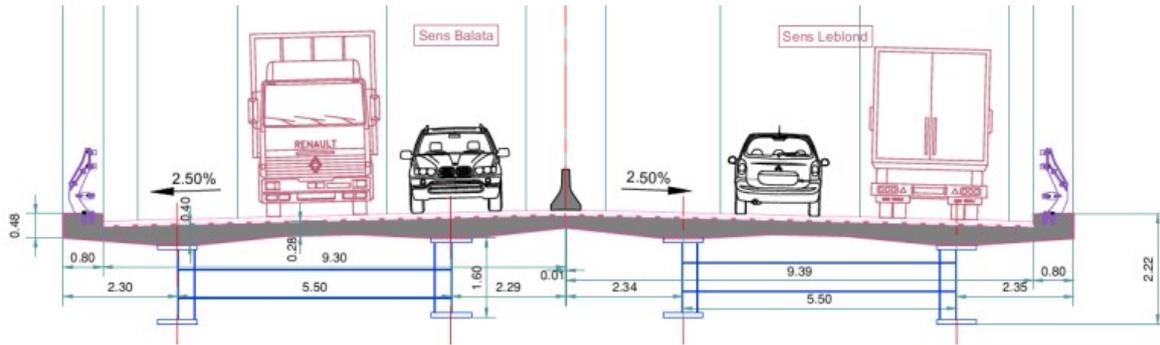
2. Compléments fournis par la DGTM

Les éléments de réponses sont donnés point par point ci-dessous :

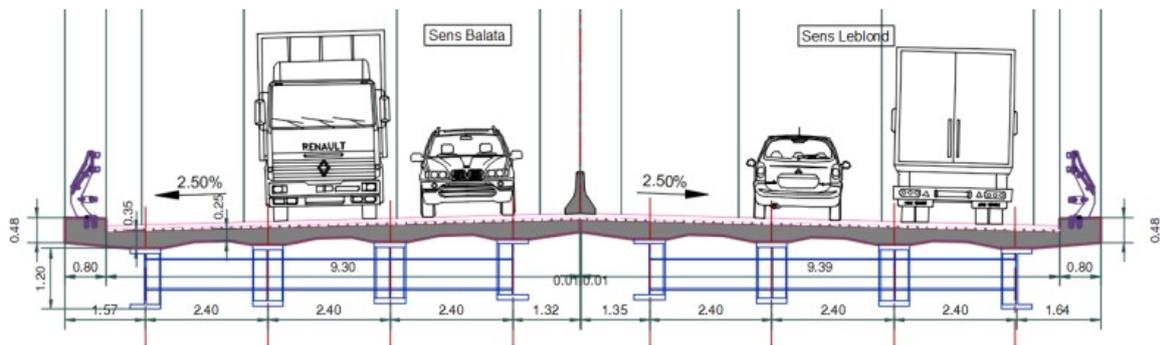
- Le nombre de véhicules de la RN1 dans les 2 sens est estimé à 55 000 véhicules/jour à horizon 2030, et 60 000 véhicules/jour à horizon 2050 ;
- En phase travaux, nous estimons un nombre de 12 500 camions * nécessaires à l'apport de l'ensemble des matériaux sur les lieux de travaux. Nous entendons par le terme « matériaux », l'ensemble des matériaux apportés sur les lieux de travaux :
 - matériaux de déblais / remblais = 8000 camions estimés, soit pour une durée de travaux de 2 à 3 ans, 12 à 17 camions / jour,
 - matériaux nécessaires à la réalisation des chaussées = 3000 camions estimés, soit pour une durée de travaux de 2 à 3 ans, 12 à 17 camions / jour.
 - matériaux de construction, d'équipements et exploitation (acier, béton, équipements...) : 1500 camions estimés, soit pour une durée de travaux de 2 à 3 ans, 2 à 3 camions / jour.

** précisions : un camion = une rotation en A/R pour chargement et dépose matériaux sur lieux de travaux. Les estimations ont été réalisées à partir des volumes de matériaux estimés nécessaires aux travaux, et en considérant les capacités moyennes de chargement d'un camion de transport (26 T par rotation) et les volumes de transport d'un camion toupie à béton (7 T par rotation). Nous précisons également que le lieu des travaux se situe à moins d'un kilomètre des principales carrières de roche et latérite, et également à moins d'un kilomètre des principales centrales à béton et d'enrobé, de l'agglomération de Cayenne. Cette disposition à un impact notable sur les distances et temps de transport des matériaux.*

- Plusieurs solutions variantes techniques sont à l'étude pour la conception des ouvrages d'arts. Les modes doux ne seront pas autorisés sur les ouvrages, car il s'agit d'une 2 x 2 voies.
 - solution N°1 : un ouvrage non courant, à 3 travées, de type pont mixte acier-béton (bi-poutre ou quadri-poutre) d'environ 110 ml en franchissement du giratoire existant,



Coupe de principe ouvrage « bipoutre »

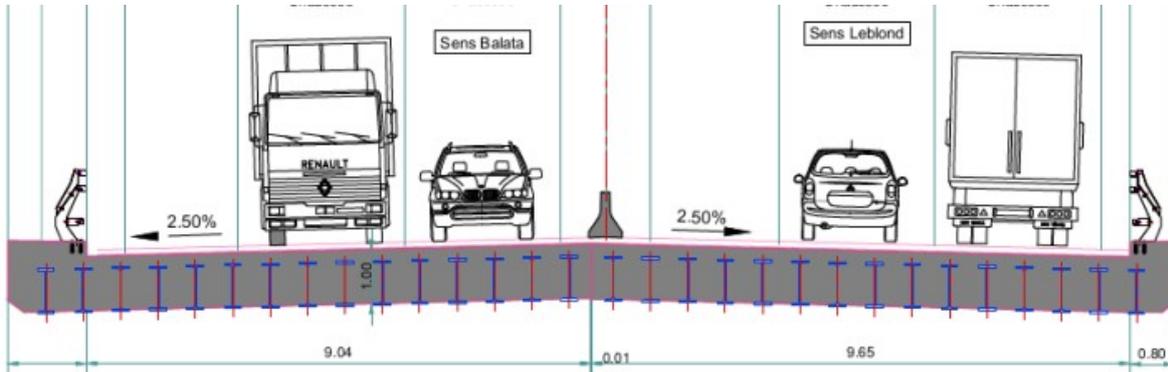


Coupe de principe ouvrage « quadri-poutre »



vue paysagère (principe) ouvrage non-courant

- solution N°2 : 2 ouvrages courants mono-travé de type pont mixte acier-béton (poutrelle enrobés) avec un remblai de liaison intermédiaire de 50 ml:
 - ouvrage Sud = 30 m de portée environ,
 - ouvrage Nord = 30 m de portée environ,

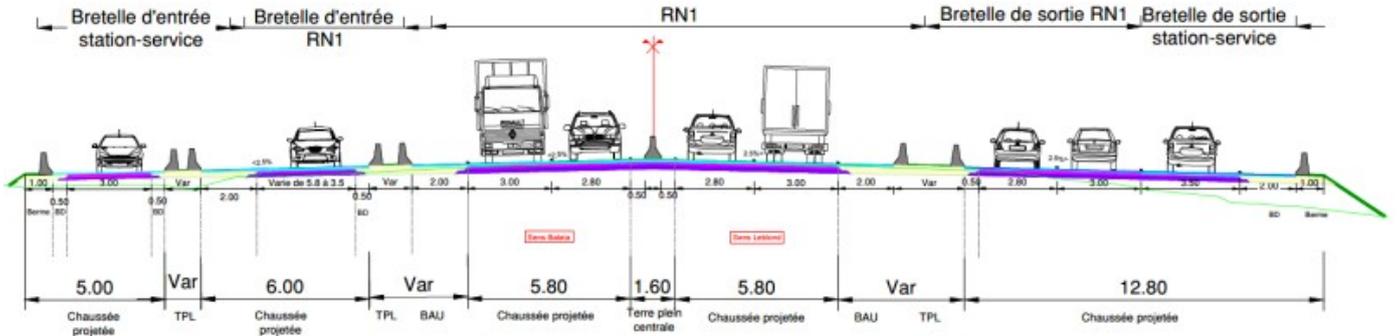


Coupe de principe ouvrage courant

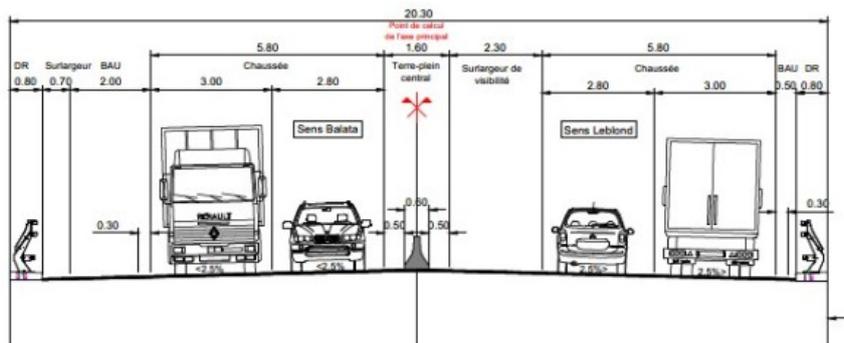


vue paysagère (principe) ouvrage courant – remblais central

- La variabilité des profils en travers s'explique selon les « profils types » suivants :
 - Section courante Sud (hors ouvrage) avec bretelle d'accès sur le giratoire et sur les stations services :

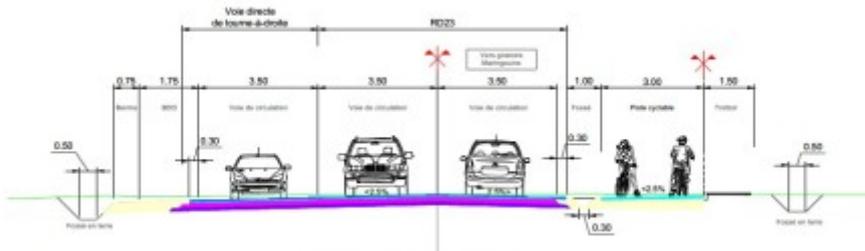


- Section courante (sur ouvrage) :

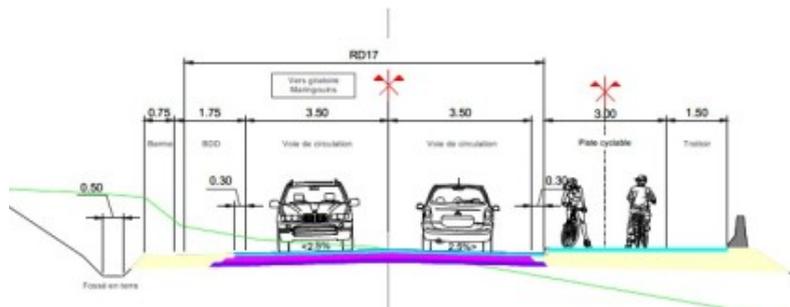


- Section sur les bretelles de rétablissement (RD17 et RD23) :

- RD23



- RD17



- Les variantes de projet concernent actuellement les variantes associées à la conception structurelle des ouvrages mais pas le tracé routier. Le tracé routier a quant à lui été optimisé pour répondre :
 - aux enjeux de conception routière pour les aspects réglementaires, sécuritaires et fonctionnel des aménagements,
 - aux enjeux environnementaux, notamment sur ces emprises, en évitant les surfaces qui présentent les enjeux les plus élevés.
- Le terme de bassins « multifonctions » se justifie par le rôle futur de ces ouvrages :
 - Assurer la régulation et le stockage des eaux issues des surfaces routières imperméabilisées,
 - Assurer le traitement de pollutions accidentelles sur le réseau routier, par la mise en place d'un volume de stockage suffisant,
 - Le bassin « Sud » aura une emprise au sol d'environ 1 400 m² pour un volume global d'environ 3 000 m³. Ce volume sera obtenu par un léger déblai + endiguement.

Coupe de principe – bassin sud

- le bassin « Nord » aura une emprise au sol d'environ 500 m² pour un volume global d'environ 2 000 m³. Ce volume sera obtenu par décaissement des sols en place.



Coupe de principe – bassin Nord

- Les différences de volumes de stockage sont justifiées par le principe même de



dimensionnement des ouvrages. Les volumes d'ouvrages sont dimensionnés en considérant :

- un débit de fuite correspondant au débit initial du site (avant aménagement) pour une pluie d'occurrence décennale,
- un volume à stocker (surplus associé à l'aménagement) correspondant à une pluie d'occurrence décennale,

- un volume de stockage (volume mort) pour une pollution accidentelle, équivalent au volume d'une pluie d'occurrence biennale (pluie de durée 30 min = temps d'intervention),
 - Traitement de la pollution chronique par un volume mort (niveau de stockage sous régulation).
- Concernant les surfaces imperméabilisées « nouvelles », nous donnons dans le tableau page suivante les comparatifs de surfaces imperméabilisées avant travaux et après travaux. Il est également précisé les surfaces d'anciennes chaussées « non réemployées ».

Cela permet d'estimer les « nouvelles surfaces brutes imperméabilisées » et le pourcentage de surface qu'elles représentent par rapport aux surfaces de bassins versants.

Également nous précisons que les surfaces désimperméabilisées, issues des anciennes chaussées, sont de l'ordre de 0,5 ha.

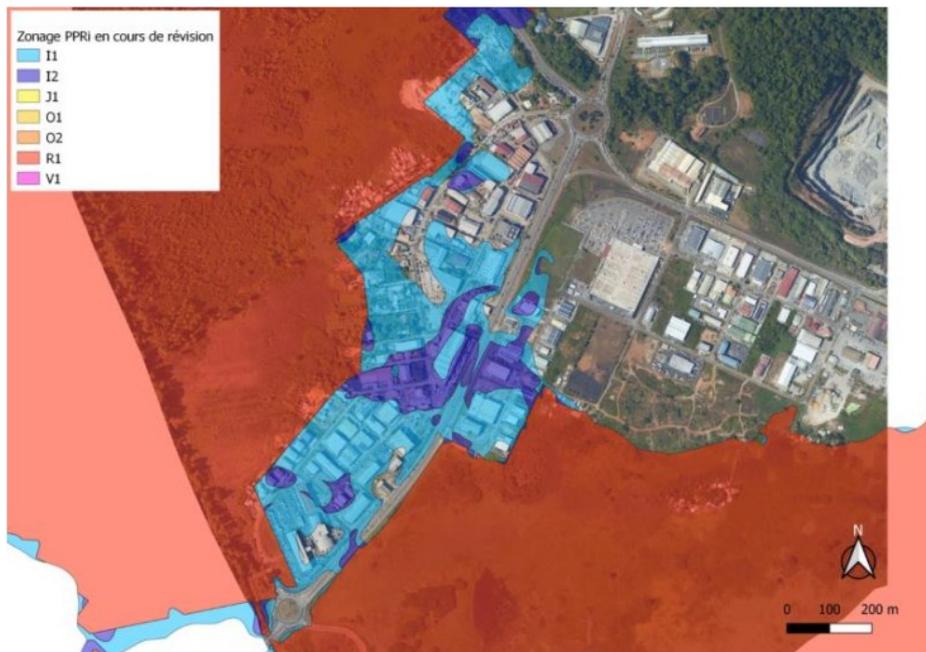
Le projet ne réduit pas l'artificialisation nette et l'augmente d'environ 0,15 ha.

| Surface | Existant | Projet | Ancienne chaussée non-réemployée | Nouvelle surface imperméabilisée/ BV |
|-----------------|----------------|----------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| RN 1_ Sud | 1,39 ha | 1,62 ha | 0,23 ha | 0,67/17,22 ha (3,9 %) |
| RN1_Nord | 0,80 ha | 1,04 ha | 0,19 ha | |
| Giratoire | 0,22 ha | 0,22 ha | - | |
| RD 23 | 0,30 ha | 0,29 ha | 0,16 ha | |
| RD 17 | 0,18 ha | 0,17 ha | 0,10 ha | |
| Total zone Nord | 1,5 ha | 1,72 ha | 0,45 ha | |
| Total | 2,90 ha | 3,34 ha | 0,67 ha | |

- Les PPRNPI et PPRMVT de 2020 ne sont pas approuvés mais prescrits. Les zonages sont consultables sur le Service d'Information Géographique Guyanais (https://carto.geoguyane.fr/1/carte_risques_majeurs_guyane.map).

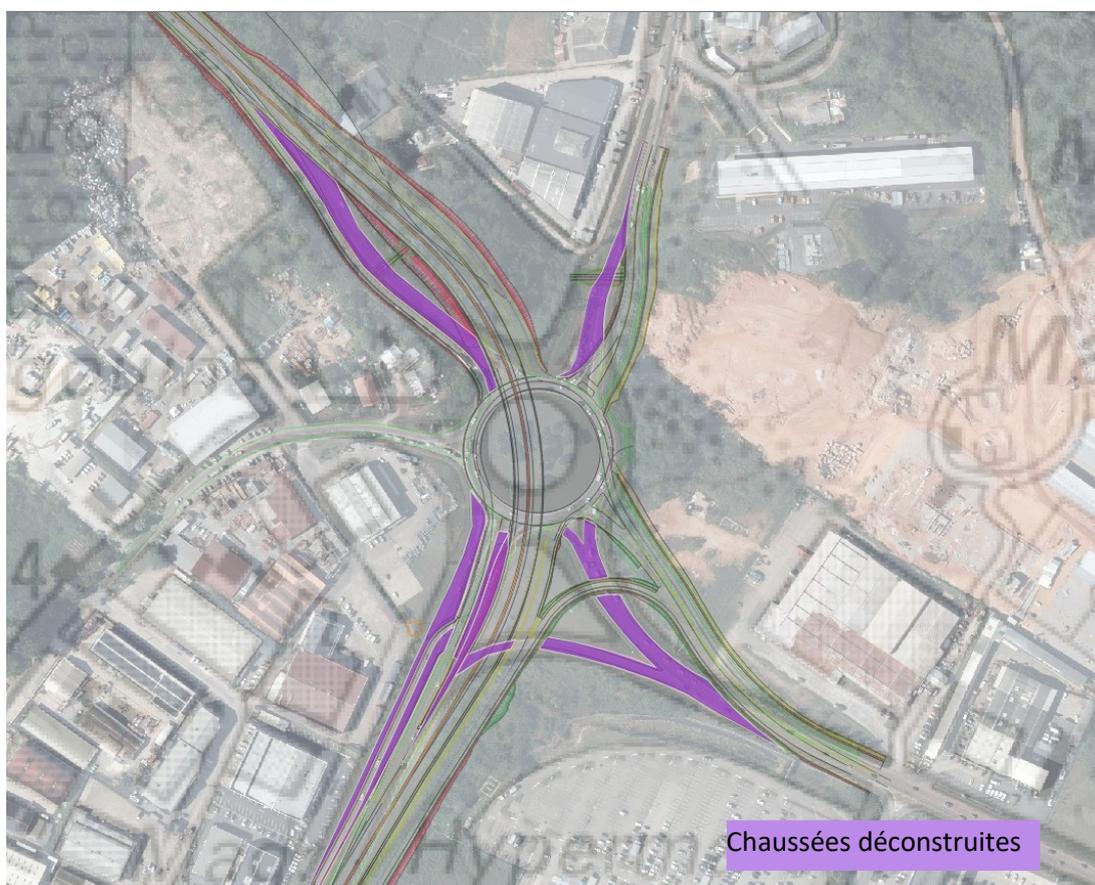
Les PPRI et PPRmvt approuvés de 2001 et 2002 sont consultables sur les liens suivants :

- <https://www.guyane.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Energie-et-Amenagement/Risques-naturels/Les-risques-naturels/Plans-de-prevention-des-risques-naturels>



Extrait du zonage d'aléa inondation 2020 (PPRI prescrit, en cours de révision)

- Au global, les volumes de déblais estimés sont de l'ordre de 40 000 m³.
- La carte des chaussées déconstruites (emprise en violet) est la suivante :



Carte représentative des chaussées déconstruites

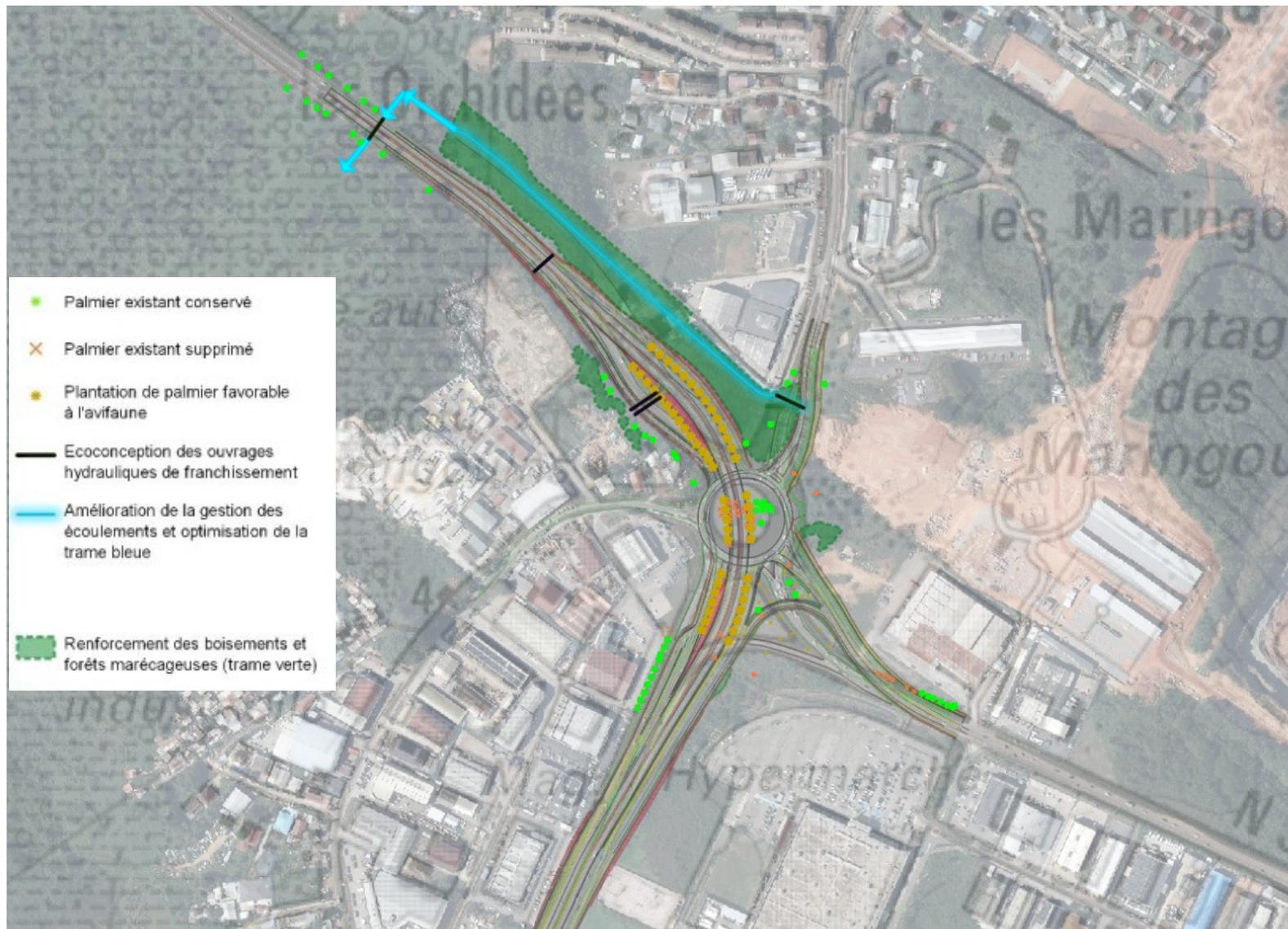
- Le terme « forêts secondaires » caractérise une forêt qui a repoussé après avoir été déboisée.
- Les mesures de bruit seront réalisées en façade des bâtiments. En cas de dépassement des seuils, les mesures porteront sur la mise en œuvre de protection acoustique, soit directement sur les habitations qui pourraient être impactées, soit sur le réseau routier lui-même (écrans acoustiques, revêtement anti-bruit).

D'après l'environnement existant, ces dispositions pourraient concerner 4 logements situés à proximité du réseau routier.

- Il s'agit bien du même dossier que celui figurant sur le site de la Dgtm "Aménagement du giratoire des Maringouins dossier de concertation".
- La principale mesure d'évitement a été prise en faisant le choix d'un tracé routier réduisant au maximum les emprises de projet au droit des surfaces présentant des enjeux environnementaux.

Dans la continuité de cette mesure, les principales mesures de réductions envisagées sont les suivantes :

- Le maintien et renforcement de la continuité des corridors écologiques entre la montagne Maringouins et le marais leblond à travers la reconstitution de forêt marécageuse, de forêt secondaire et de forêt de milieu sec/côtier. Les localisations envisagées sont présentées sur la carte ci-dessous. Les surfaces de forêts conservées et / ou reconstituées sont de l'ordre de 20 000 m².
- la mise en œuvre d'ouvrage hydraulique permettant les passages de petites faunes,
- La préservation et renforcement des patchs de forêt marécageuse (environ 2000 m² de surface).
- Les plantations paysagères, en particulier l'alignement de palmier bêche favorable à l'avifaune,



Carte de principe de localisation des principales mesures de réductions



Principe de rétablissement de la trame continuité écologique

- Nous confirmons que la repousse d'une végétation spontanée de 3 m de large formera une haie arbustive plutôt que brouailleuse. Cela contribuera effectivement à la réhabilitation du corridor écologique de la trame verte.